



REUNION GOLD CORPORATION

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

**Exercices terminés les
31 décembre 2022 et 2021**

En dollars canadiens

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de
Reunion Gold Corporation

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société Reunion Gold Corporation (ci-après « la société »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021 et les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2022 et 2021 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y a pas de questions clés de l'audit à communiquer dans notre rapport de l'auditeur.

Informations autres que les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de

s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Nancy Wolfe.

*Raymond Cholet Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 25 avril 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A120795

Reunion Gold Corporation

États consolidés de la situation financière

<i>(audités; en dollars canadiens)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	\$	\$
ACTIFS		
Courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	43 786 923	13 636 064
Montant à recevoir de parties liées (note 21)	2 774	41 469
Taxes de vente à recevoir	60 924	15 092
Autres débiteurs	5 041	2 027
Charges payées d'avance et dépôts	387 805	285 511
	44 243 467	13 980 163
Non courants		
Immobilisations corporelles (note 6)	1 268 144	401 365
Actifs de prospection et d'évaluation (note 7)	1 240 583	2 429 419
TOTAL DES ACTIFS	46 752 194	16 810 947
PASSIFS		
Courants		
Comptes fournisseurs et frais courus	3 776 568	2 172 888
Montant à payer à Barrick (note 5)	164 924	64 494
Portion courante des obligations locatives (note 8)	185 131	104 928
	4 126 623	2 342 310
Non courants		
Obligations locatives (note 8)	540 018	32 394
TOTAL DES PASSIFS	4 666 641	2 374 704
CAPITAUX PROPRES		
Capital social (note 10)	213 395 213	158 041 561
Surplus d'apport (notes 10 et 11)	28 354 422	24 673 039
Déficit	(198 280 631)	(167 065 981)
Montant cumulé des écarts de conversion	(1 383 451)	(1 212 376)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	42 085 553	14 436 243
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES	46 752 194	16 810 947

Engagements (notes 7 et 16) et Événements postérieurs à la date de clôture (notes 5 et 22).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,

/s/ Richard Howes
Richard Howes, administrateur

/s/ Elaine Bennett
Elaine Bennett, administratrice

Reunion Gold Corporation

États consolidés du résultat global

<i>(audités; en dollars canadiens)</i>	Exercices terminés les 31 décembre	
	2022	2021
	\$	\$
Charges et autres éléments		
Frais de prospection et d'évaluation (note 12)	22 420 070	6 899 503
Frais de gestion et d'administration (note 13)	3 522 548	1 119 210
Rémunération fondée sur des actions (note 11)	2 947 475	454 460
Radiation d'actifs de prospection et d'évaluation (note 7)	1 578 414	125 553
Dotation aux amortissements (note 6)	352 190	286 877
Charge de désactualisation (note 8)	32 289	23 515
Produit financier	(1 018 154)	(24 585)
Profit sur la cession d'immobilisations corporelles	-	(40 086)
Règlement d'une contrepartie conditionnelle (note 14)	(3 060 307)	-
Profit de change	(107 085)	(86 878)
Perte nette de l'exercice	(26 667 440)	(8 757 569)
Autres éléments du résultat global		
Élément qui sera ultérieurement reclassé en résultat net		
Écarts de conversion	(171 075)	(174 975)
Perte globale de l'exercice	(26 838 515)	(8 932 544)
Perte par action ordinaire, de base et diluée (note 15)	(0,03)	(0,01)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires – de base et dilué	889 999 341	609 916 554

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Reunion Gold Corporation

États consolidés des variations des capitaux propres

<i>(audités; en dollars canadiens)</i>	Nombre d'actions ordinaires émises et en Circulation	Capital	Surplus		Montant	Total des
		social	d'apport	Déficit	cumulé des écarts de conversion	capitaux propres
		\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2021	736 882 490	158 041 561	24 673 039	(167 065 981)	(1 212 376)	14 436 243
Placements privés (note 10)	207 363 698	45 699 992	2 628 765	-	-	48 328 757
Frais d'émission d'actions (note 10)	-	-	1 312 801	(4 547 210)	-	(3 234 409)
Exercice de bons de souscription (note 10)	36 089 663	6 639 491	(1 693 332)	-	-	4 946 159
Exercice d'options d'achat d'actions (note 10)	13 917 668	2 685 766	(1 185 923)	-	-	1 499 843
Rachat d'UAR (note 10)	1 216 316	328 403	(328 403)	-	-	-
Rémunération fondée sur des actions (note 11)	-	-	2 947 475	-	-	2 947 475
Perte nette de l'exercice	-	-	-	(26 667 440)	-	(26 667 440)
Écarts de conversion	-	-	-	-	(171 075)	(171 075)
Solde au 31 décembre 2022	995 469 835	213 395 213	28 354 422	(198 280 631)	(1 383 451)	42 085 553
Solde au 31 décembre 2020	507 195 271	140 846 631	22 712 058	(157 495 834)	(1 037 401)	5 025 454
Programme incitatif à l'exercice de bons de souscription – déc 2021 (note 10)						
Exercice de bons de souscription	67 606 028	9 876 694	(1 763 971)	-	-	8 112 723
Valeur du bon de souscription incitatif	-	(1 758 959)	1 758 959	-	-	-
Placement privé – mai 2021 (note 10)	160 938 691	8 839 082	1 621 933	-	-	10 461 015
Frais d'émission d'actions (note 10)	-	-	127 713	(812 578)	-	(684 865)
Rachat d'UAR (note 10)	1 142 500	238 113	(238 113)	-	-	-
Rémunération fondée sur des actions (note 11)	-	-	454 460	-	-	454 460
Perte nette de l'exercice	-	-	-	(8 757 569)	-	(8 757 569)
Écarts de conversion	-	-	-	-	(174 975)	(174 975)
Solde au 31 décembre 2021	736 882 490	158 041 561	24 673 039	(167 065 981)	(1 212 376)	14 436 243

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Reunion Gold Corporation

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

<i>(audités; en dollars canadiens)</i>	Exercices terminés les 31 décembre	
	2022	2021
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette de l'exercice	(26 667 440)	(8 757 569)
Ajustements		
Rémunération fondée sur des actions (note 11)	2 947 475	454 460
Radiation d'actifs de prospection et d'évaluation (note 7)	1 578 414	125 553
Dotation aux amortissements (note 6)	352 190	286 877
Charge de désactualisation (note 8)	32 289	23 515
Profit sur la cession d'immobilisations corporelles	-	(40 086)
Profit de change	(107 085)	(86 878)
Variation des éléments du fonds de roulement (note 18)	1 526 090	949 621
	(20 338 067)	(7 044 507)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 6)	(593 440)	(61 190)
Paiement incitatif pour un contrat de location (note 6)	97 700	-
Produit de la cession d'immobilisations corporelles (note 6)	-	50 232
Acquisition d'actifs de prospection et d'évaluation (note 7)	(396 008)	(230 184)
	(891 748)	(241 142)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Placement privé (note 10)	48 328 757	10 461 015
Frais d'émission d'actions (note 10)	(3 234 409)	(645 602)
Exercice de bons de souscription (note 10)	4 946 159	8 112 723
Exercice d'options d'achat d'actions (note 10)	1 499 843	-
Remboursement d'obligations locatives (note 8)	(147 369)	(124 529)
	51 392 981	17 803 607
Incidence des variations des cours de change sur la trésorerie détenue en monnaies étrangères	(12 307)	43 279
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	30 150 859	10 561 237
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	13 636 064	3 074 827
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	43 786 923	13 636 064

Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 18)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Reunion Gold Corporation

Notes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET RISQUE DE LIQUIDITÉ

Reunion Gold Corporation (« Reunion Gold » ou la « société ») est une société basée au Canada dont les activités consistent principalement en l'acquisition, en la prospection et en la mise en valeur de propriétés minières situées dans la région du bouclier guyanais en Amérique du Sud. À ce jour, les activités de la société n'ont pas généré de produits importants. Les actifs miniers de la société sont des ententes qui lui confèrent le droit d'acquérir des projets aurifères au Guyana, au Suriname et en Guyane française. Le principal projet de la société est Oko West au Guyana.

Tous les résultats financiers présentés dans les présents états financiers consolidés sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire. L'adresse du bureau principal de la société est 181 Bay Street, Toronto, Ontario, Canada, M5J 2T3. Les actions ordinaires de Reunion Gold sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX (« TSXV ») sous le symbole RGD. Le 18 mai 2022, les actions ordinaires de la société ont été inscrites à l'OTCQB Venture Market, une plateforme de négociation américaine exploitée par l'OTC Markets Group à New York. La société est cotée sur l'OTCQB sous le symbole RGDF.

Le conseil d'administration a approuvé et autorisé la publication des présents états financiers consolidés le 25 avril 2023.

Risque de liquidité

À ce jour, la société a subi des pertes d'exploitation et des sorties de trésorerie importantes liées à ses activités d'exploration et de développement. La société a financé ses opérations dans le passé principalement par l'émission d'actions ainsi que par le produit de la cession d'actifs de prospection et d'évaluation. La direction de la société estime qu'elle dispose de fonds suffisants pour faire face à ses obligations et à ses engagements existants pour au moins les 12 prochains mois. Le plan d'affaires de la société dépend de la levée de fonds supplémentaires pour poursuivre l'exploration et le développement de ses projets, ce qui peut être réalisé de différentes manières, y compris par l'émission d'instruments de capitaux propres ou d'autres types d'arrangements. Bien que la direction ait réussi à obtenir des financements dans le passé, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de le faire à l'avenir ou que ces sources de financement seront disponibles pour la société ou qu'elles le seront à des conditions acceptables pour la société.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles qu'établies par le conseil des normes comptables internationales. Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées lors de l'établissement de ces états financiers consolidés sont présentées à la note 3.

Reunion Gold Corporation

Notes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été établis en appliquant l'hypothèse de continuité d'exploitation et sur la base du coût historique. La société a choisi de regrouper dans un même état l'état du résultat net et l'état du résultat global.

3. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES

a) Mode de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de Reunion Gold et ceux de ses filiales. La totalité des transactions, des soldes, des produits et des charges intragroupes sont éliminés au moment de la consolidation. La date de clôture des exercices financiers de Reunion Gold et de ses filiales est le 31 décembre. Les montants présentés dans les états financiers des filiales ont été ajustés lorsque nécessaire pour assurer la cohérence avec les méthodes comptables appliquées par Reunion Gold. Les filiales de la société sont les suivantes :

- Ressources Reunion, Guyane française (conversion en date du 30 novembre 2021 d'une SAS à une société à responsabilité limitée);
- Reunion Gold Inc., Guyana;
- Northwest Utilities Inc., Guyana (inactive);
- New Sleeper Gold (USA) Ltd., États-Unis (inactive).

b) Conversion des monnaies étrangères

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens. Le dollar canadien est également la monnaie fonctionnelle de Reunion Gold. La monnaie fonctionnelle de Ressources Reunion est l'euro et celle de Reunion Gold Inc. est le dollar américain. Les monnaies fonctionnelles de Reunion Gold et de ses filiales n'ont pas changé au cours des périodes de présentation de l'information financière.

Les actifs et les passifs monétaires libellés dans une autre monnaie que la monnaie fonctionnelle de l'entité sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture, tandis que les actifs et les passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les produits et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change moyen en vigueur au cours de l'exercice, sauf pour ce qui est de l'amortissement des immobilisations corporelles, qui est converti au cours de change historique. Les profits et les pertes de change découlant de la conversion des comptes des établissements à l'étranger sont comptabilisés en résultat net.

Reunion Gold Corporation

Notes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

3. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

b) Conversion des monnaies étrangères (suite)

Au moment de la consolidation, les actifs et les passifs des filiales de Reunion Gold sont convertis en dollars canadiens au cours de clôture en vigueur à la date de clôture de la période de présentation de l'information financière. Les produits et les charges sont convertis en dollars canadiens au cours de change moyen en vigueur au cours des périodes de présentation de l'information financière. Les écarts de conversion sont présentés à titre d'autres éléments du résultat global et sont comptabilisés dans la réserve au titre du montant cumulé des écarts de conversion aux capitaux propres.

c) Instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, plus, dans le cas d'instruments financiers autres que ceux présentés à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »), les frais de transaction directement attribuables. Les instruments financiers sont comptabilisés lorsque la société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument et sont classifiés au coût amorti, à la JVBRN ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVBRG »), selon le plus approprié. La société détermine si un contrat (autre qu'un actif financier) contient un dérivé incorporé au moment où la société devient partie au contrat pour la première fois. Les dérivés incorporés sont présentés séparément du contrat hôte si le contrat hôte n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net et lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat. Les réévaluations ne sont possibles que dans les cas où il y a modification du contrat altérant de manière significative les flux de trésorerie qui seraient autrement requis. La société n'a aucun actif financier à la JVBRN ou à la JVBRG.

Actifs financiers au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti si sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels et si les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, et s'il n'est pas désigné à la JVBRN. Les actifs financiers au coût amorti sont évalués ultérieurement à la comptabilisation initiale au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La trésorerie et équivalents de trésorerie, le montant à recevoir de parties liées, les autres débiteurs et les dépôts sont comptabilisés et évalués au coût amorti.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur diminuée des frais de transaction. Ultérieurement, les passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les comptes à payer et frais courus et le montant à payer à Barrick sont comptabilisés et évalués au coût amorti.

Reunion Gold Corporation

Notes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

3. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) *Instruments financiers* (suite)

Dépréciation d'actifs financiers

Une provision pour pertes au titre des pertes de crédit attendues est enregistrée en résultat net pour les actifs financiers évalués au coût amorti, et à la JVBRG, le cas échéant. À chaque date de clôture, de manière prospective, la société revoit les pertes de crédit attendues reliées à ses actifs financiers au coût amorti et à la JVBRG, le cas échéant. La méthode de dépréciation appliquée dépend du niveau d'augmentation du risque de crédit que comporte l'instrument financier. Les pertes de crédit attendues doivent être évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir (les pertes de crédit attendues résultant de défaillances sur les instruments financiers qui sont possibles dans les 12 mois suivant la date de clôture) ou les pertes de crédit attendues sur la durée de vie (les pertes de crédit résultant de toutes les défaillances possibles sur la durée de vie des instruments financiers). Une provision pour les pertes de crédit attendues sur la durée de vie est requise si le risque de crédit que comporte un instrument financier s'est détérioré de façon importante depuis la comptabilisation initiale et si ce risque de crédit est bas.

Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé soit lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier ont expiré ou lorsque la société transfère ses droits contractuels de percevoir les flux de trésorerie de l'actif financier ou assume une obligation contractuelle de verser dans un bref délai la totalité des flux de trésorerie reçus à une tierce partie. Si ni les droits contractuels de percevoir les flux de trésorerie n'ont expiré et que la société n'a pas transféré ses droits contractuels de percevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, la société doit déterminer si elle a cédé le contrôle de l'actif ou non. Si la société ne contrôle pas l'actif, la décomptabilisation est appropriée.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque le passif associé a été acquitté ou annulé ou a expiré. Lorsque qu'un passif financier existant est remplacé par un autre instrument d'emprunt du même prêteur à des conditions substantiellement différentes, ou que les conditions d'un instrument existant sont modifiées de façon substantielle, le passif financier initial doit être décomptabilisé et un nouveau passif financier doit être reconnu. La différence entre la valeur comptable des passifs financiers doit être comptabilisée en résultat net.

d) *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composée d'argent comptant, de dépôts détenus auprès de banques et d'investissements à court terme avec des échéances initiales de trois mois ou moins.

Reunion Gold Corporation

Notes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

3. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût d'une immobilisation corporelle comprend le prix d'achat, les charges financières attribuables à l'acquisition de l'actif ainsi que tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue. Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des composantes distinctes des immobilisations corporelles. L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire en fonction du coût d'une composante des immobilisations corporelles, diminué de sa valeur résiduelle estimative, sur toute sa durée d'utilité estimée. La valeur résiduelle, la durée d'utilité et le mode d'amortissement de chaque actif sont réévalués à chaque date de clôture et ajustés au besoin. Le matériel roulant est amorti sur une période de cinq ans, les véhicules de service et autres équipements miniers sont amortis sur une période de trois ans, le mobilier est amorti sur une période de trois ans, le matériel informatique est amorti sur une période de deux ans et les améliorations locatives sont amorties sur une période de deux ans. La valeur comptable d'une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation. Le profit ou la perte découlant de la décomptabilisation est pris en compte dans le résultat net lorsque l'élément est décomptabilisé.

f) Actifs de prospection et d'évaluation

Les frais de prospection et d'évaluation sont les coûts engagés dans le cadre de la recherche initiale de gisements minéraux ayant un potentiel économique. Les coûts engagés préalablement à l'obtention du droit légal d'entreprendre des activités de prospection et d'évaluation sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Le coût d'acquisition des permis et les autres dépenses liées à l'acquisition d'actifs de prospection et d'évaluation (y compris les paiements aux termes des conventions d'option) sont inscrits à l'actif projet par projet et sont comptabilisés au coût, diminué du cumul des pertes de valeur, s'il en est. Aucune charge d'amortissement n'est comptabilisée à l'égard de ces actifs durant la période de prospection et d'évaluation. Les autres dépenses de prospection et d'évaluation sont comptabilisées en charges à mesure qu'elles sont engagées. Une fois qu'il a été déterminé que le projet est viable d'un point de vue économique et réalisable d'un point de vue technique, le cumul des coûts inscrits à l'actif au titre de ce projet est reclassé dans les immobilisations corporelles et les frais de mise en valeur subséquents sont inscrits à l'actif. Un test de dépréciation est réalisé avant le reclassement, et toute perte de valeur est alors comptabilisée en résultat net. Lorsqu'une propriété minière n'est plus viable ou est abandonnée, les montants inscrits à l'actif sont ramenés à la valeur recouvrable nette et la charge correspondante est comptabilisée en résultat net.

Reunion Gold Corporation

Notes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

3. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Dépréciation des actifs non financiers

À chaque date de clôture, la société passe en revue les valeurs comptables de ses actifs non financiers à durée de vie définie afin de déterminer s'il existe une indication qu'ils ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer le montant de la perte de valeur. Les actifs à long terme qui ne sont pas amortis sont soumis à un test de dépréciation une fois l'an, ainsi que chaque fois que des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer le montant de la perte de valeur. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la valeur d'utilité de l'actif et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité tient compte des flux de trésorerie estimatifs associés à l'actif, cette valeur étant actualisée au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation actuelle par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Dans le cas des actifs de prospection et d'évaluation, les tests de dépréciation sont réalisés projet par projet, chaque projet représentant une unité génératrice de trésorerie potentielle. Une perte de valeur comptabilisée antérieurement est reprise si la valeur recouvrable de l'actif est supérieure à sa valeur comptable.

h) Provisions et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera requise pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au moyen d'un taux avant impôt qui reflète l'appréciation actuelle par le marché de la valeur temps de l'argent. Le montant comptabilisé en provision représente l'estimation de la dépense qui sera nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle, d'après les éléments probants les plus fiables disponibles à la date de clôture de l'exercice, compte tenu des risques et des incertitudes associés à l'obligation actuelle. Tout remboursement que la société a la quasi-certitude de recevoir d'un tiers relativement à l'obligation est comptabilisé comme un actif distinct. Toutefois, cet actif ne doit pas être supérieur au montant de la provision. Les provisions sont revues à chaque date de clôture et ajustées pour refléter les meilleures estimations courantes. Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé, à moins qu'il n'ait été repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Une obligation légale ou implicite d'engager des dépenses au titre de la restauration, de la remise en état et de la réhabilitation de l'environnement peut survenir lorsque l'environnement s'est vu perturbé par des travaux de prospection, de mise en valeur ou de production continue liés à une participation dans une propriété minière. Les coûts découlant du démantèlement d'installations ou d'autres travaux de préparation des lieux, ramenés à leur valeur actualisée nette, font l'objet d'une provision et sont inscrits à l'actif au début de chaque projet à la valeur comptable de l'actif, aussitôt que survient l'obligation de les engager et dans la mesure où ces coûts peuvent être estimés de manière fiable.

Reunion Gold Corporation

Notes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

3. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Contrats de location

Au début d'un contrat, la société évalue si ce contrat représente un contrat de location ou s'il contient une composante de location. Un contrat représente un contrat de location ou contient une composante de location s'il confère le droit de contrôler l'usage d'un actif tangible pour une période déterminée en échange d'une contrepartie. Au début d'un contrat ou au moment de la réévaluation d'un contrat qui contient une composante de location, la société alloue une portion de la contrepartie totale à chaque composante en fonction du prix autonome de chacune des composantes.

La société reconnaît un actif au titre de droits d'utilisation et l'obligation locative correspondante au début du contrat de location. L'actif au titre de droits d'utilisation est initialement comptabilisé au coût, qui inclut le montant initial de l'obligation locative, en plus des coûts directs et un estimé des coûts de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent ou pour restaurer l'actif sous-jacent ou le site sur lequel il est situé, moins tous les incitatifs à la location qui ont été reçus. L'actif au titre de droits d'utilisation est par la suite amorti sur une base linéaire sur la période la plus courte entre la durée de vie utile de l'actif et la durée du contrat de location. En fonction du contrat de location, si l'actif sous-jacent est transféré à la société ou si le coût de l'actif au titre de droits d'utilisation est tel que la société va exercer une option d'achat, l'actif au titre de droits d'utilisation est amorti à partir du début du contrat jusqu'à la fin de la durée de vie utile de l'actif sous-jacent. La durée de vie utile d'un actif au titre de droits d'utilisation est établie sur la même base que pour les immobilisations corporelles. En plus, l'actif au titre de droits d'utilisation est périodiquement réduit par des pertes de valeur, si applicable, et ajusté pour tenir compte de changements dans l'évaluation de l'obligation locative. L'obligation locative est initialement mesurée à la valeur présente des paiements de location qui ne sont pas payés au début du contrat, actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut être établi, le taux d'emprunt marginal moyen applicable à la société. L'obligation locative est mesurée au coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif et ajustée pour tenir compte de changements aux paiements de location futurs. Lorsque le montant de l'obligation locative est ajusté, un ajustement correspondant est comptabilisé à l'actif au titre de droits d'utilisation ou est comptabilisé en résultat net si la valeur comptable de l'actif au titre de droits d'utilisation a été réduit à zéro.

La société présente les actifs au titre de droits d'utilisation avec les immobilisations corporelles, et les obligations locatives sont présentées distinctement au passif aux états consolidés de la situation financière. La société a choisi de ne pas comptabiliser d'actifs au titre de droits d'utilisation et d'obligations locatives pour les contrats de location à court terme (12 mois ou moins) et les contrats de locations visant des actifs de faible valeur. La société reconnaît les paiements de location relatifs à ces contrats de location à titre de dépense, sur une base linéaire, sur la durée du contrat de location.

Reunion Gold Corporation

Notes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

3 RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

j) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat pour les périodes présentées, s'il y a lieu, comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé en résultat net, sauf s'il concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant de l'impôt sur le résultat payable au titre du bénéfice imposable de l'exercice, calculé selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière et ajusté au titre de toute modification à l'impôt à payer à l'égard d'exercices antérieurs.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du passif fiscal, au titre des différences temporelles survenant entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable aux fins de la présentation de l'information financière. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé si les différences temporelles découlent de la comptabilisation initiale du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif, sauf lorsque la comptabilisation initiale de l'actif ou du passif a lieu dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui a une incidence sur le bénéfice imposable ou le bénéfice comptable. Aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre de différences temporelles liées à des participations dans des filiales si la société peut contrôler la reprise de ces différences temporelles et qu'il est probable qu'aucune reprise n'aura lieu dans un avenir prévisible. Le montant de l'impôt différé est fonction de la façon prévue dont la valeur comptable des actifs ou des passifs sera réalisée ou réglée, selon les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et qui devraient s'appliquer lorsque l'actif d'impôt différé en question sera réalisé ou que le passif d'impôt différé sera réglé. Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable que la société générera un bénéfice imposable futur à l'égard duquel les pertes fiscales sous-jacentes découlant des différences temporelles pourront être utilisées. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés uniquement lorsque la société a un droit juridiquement exécutoire et l'intention de compenser de tels montants et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale.

k) Capitaux propres

Le capital social représente le montant reçu à l'émission d'actions. Le surplus d'apport comprend les charges liées aux options d'achat d'actions, aux unités d'actions avec restrictions et aux bons de souscription jusqu'au moment où ces instruments de capitaux propres sont exercés. Le déficit tient compte de la totalité des pertes et des frais d'émission d'actions pour l'exercice écoulé et les exercices précédents. Le montant cumulé des écarts de conversion tient compte de l'incidence de la conversion en dollars canadiens des comptes des établissements à l'étranger de la société. Toutes les transactions avec les propriétaires de la société mère sont comptabilisées dans un poste distinct sous les capitaux propres.

Reunion Gold Corporation

Notes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

3. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

l) Répartition du produit tiré d'un financement par capitaux propres

La société répartit le produit tiré d'un financement par capitaux propres entre les actions ordinaires et les bons de souscription en fonction des justes valeurs relatives de chaque instrument. La juste valeur des actions ordinaires est calculée au moyen du cours de l'action à la Bourse de croissance TSXV à la date d'émission et est comptabilisée dans le capital social. La juste valeur des bons de souscription d'actions est déterminée au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes ou d'un modèle d'évaluation fondé sur un arbre binomial, selon le cas, et est comptabilisée dans le surplus d'apport.

m) Rémunération fondée sur des actions

Les paiements fondés sur des actions sont effectués en échange de services reçus et sont évalués à la juste valeur. La juste valeur des services rendus est déterminée indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués lorsque la juste valeur des services reçus ne peut être estimée de façon fiable. La juste valeur des paiements fondés sur des actions attribués aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés et aux consultants est comptabilisée en charges sur la période d'acquisition des droits sous-jacents, le surplus d'apport étant augmenté du même montant. Les bons de souscription aux courtiers et les autres bons de souscription émis dans le cadre d'un financement par capitaux propres sont comptabilisés à titre de frais d'émission d'actions, le surplus d'apport étant augmenté du même montant. La juste valeur des options d'achat d'actions attribuées est évaluée à la date d'attribution et est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits sous-jacents aux options au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes, en tenant en compte d'un taux de renonciation estimatif et les termes et conditions à l'octroi des options. À chaque date de clôture, le montant comptabilisé à titre de charge est ajusté pour tenir compte du nombre réel d'options d'achat d'actions dont l'acquisition est attendue. À l'exercice des paiements fondés sur des actions, le produit reçu, déduction faite des charges directes, s'il y a lieu, ainsi que la charge de rémunération connexe comptabilisée précédemment dans le surplus d'apport sont portés au crédit du capital social.

Les unités d'actions avec restrictions (« UAR ») peuvent être attribuées aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés ou aux consultants en tant que portion de leur rémunération globale, leur permettant de recevoir un paiement sous forme d'actions ordinaires. Chaque UAR donne le droit de recevoir une action ordinaire de la société, au terme de la période d'acquisition. La juste valeur des UAR est déterminée le jour de l'octroi et la dépense est constatée sur la durée de la période d'acquisition des droits, avec une augmentation correspondante du surplus d'apport.

Reunion Gold Corporation

Notes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

3. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

n) *Perte par action*

La société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions ordinaires. Le résultat de base par action se calcule en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Il est présumé que les actions ordinaires potentielles dilutives ont été converties en actions ordinaires à la date d'ouverture de la période ou, si elle est ultérieure, à la date d'émission des actions ordinaires potentielles. Aux fins du calcul du résultat dilué par action, la société suppose que ses options dilutives ont été exercées. Le produit supposé de ces instruments est considéré comme ayant été perçu lors de l'émission d'actions ordinaires au cours moyen du marché des actions pendant la période.

o) *Partenariat*

La société mène ou peut mener une portion de ses activités à travers un partenariat dans lequel les parties prenantes sont liées par un accord contractuel qui confère à ces dernières le contrôle conjoint et qui requiert le consentement unanime pour la réalisation des activités concernées. L'intérêt de la société dans un partenariat est comptabilisé, soit comme entreprise commune, soit comme coentreprise en fonction des droits et obligations des parties. Les projets faisant partie de l'entente d'alliance stratégique avec Barrick décrite à la note 5 ont été comptabilisés comme une entreprise commune. Dans une entreprise commune, la société a des droits sur son intérêt dans les actifs et a des obligations pour sa part des passifs et ainsi, la société ne comptabilise dans ses états financiers consolidés que la portion des actifs, des passifs, des produits et des charges relatifs à son intérêt dans le partenariat.

p) *Jugements comptables significatifs et principales estimations comptables*

Pour établir les états financiers consolidés, la direction doit formuler des estimations, des hypothèses et des jugements qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants des charges pour les périodes de présentation de l'information financière. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les présents états financiers consolidés reflètent des estimations qui, de par leur nature même, sont incertaines et pourraient nécessiter des ajustements comptables selon les événements futurs. Les révisions d'estimations, de jugements et d'hypothèses comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont effectuées ainsi que dans les périodes futures si elles ont une incidence à la fois sur la période écoulée et sur les périodes ultérieures. Ces estimations, jugements et hypothèses sont fondés sur l'expérience passée, sur les conditions économiques courantes et projetées ainsi que sur d'autres facteurs, y compris des attentes quant aux événements futurs qui sont jugées raisonnables dans les circonstances.

Reunion Gold Corporation

Notes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

3. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

p) Jugements comptables significatifs et principales estimations comptables (suite)

Les hypothèses importantes concernant l'avenir que la direction a formulées à la date de clôture de la période de présentation de l'information financière ainsi que les autres sources d'incertitudes relatives aux estimations qui pourraient donner lieu à un ajustement significatif des valeurs comptables des actifs et des passifs advenant le cas où les résultats réels différeraient des hypothèses établies se rapportent aux éléments décrits ci-après, sans toutefois en exclure d'autres :

Titre de propriété des propriétés minières

Bien que la société ait pris des mesures pour vérifier les titres de propriété des propriétés minières dans lesquelles elle a la possibilité d'acquérir une participation, ces procédures sont assujetties à certaines hypothèses et ne garantissent pas le droit de propriété de la société. Ces propriétés minières peuvent faire l'objet de transferts ou d'ententes antérieures, ou les droits de propriété peuvent présenter des vices qui n'ont pas été détectés.

Immobilisations corporelles

Chaque année, la direction réexamine les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles afin de déterminer si elles se sont dépréciées et revoit son estimation de la durée d'utilité des immobilisations corporelles. Elle comptabilise toute modification des estimations de manière prospective.

Actifs de prospection et d'évaluation

L'application des méthodes comptables relatives aux actifs de prospection et d'évaluation nécessite l'exercice du jugement afin de déterminer s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la société. Si, après avoir mené des activités de prospection et d'évaluation, la société dispose de nouvelles informations suggérant que la valeur comptable d'un actif de prospection et d'évaluation pourrait être supérieure à sa valeur recouvrable, la société procède alors à un test de dépréciation dans l'exercice au cours duquel les nouvelles informations deviennent disponibles.

Obligations locatives

Le choix du taux d'intérêt utilisé dans le calcul de la valeur actualisée des obligations locatives requiert du jugement. Le taux d'intérêt est le meilleur estimé de la direction, basé sur l'historique de la société et sur le coût d'emprunt d'entités comparables. Le jugement est également utilisé pour déterminer s'il y a certitude raisonnable concernant l'exercice d'une option pour l'extension ou l'annulation d'un contrat de location.

Reunion Gold Corporation

Notes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

3. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

p) Jugements comptables significatifs et principales estimations comptables (suite)

Rémunération fondée sur des actions et bons de souscription

La direction évalue la juste valeur des options d'achat d'actions et des bons de souscription au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes ou d'un modèle d'évaluation fondé sur un arbre binomial, selon le cas. Les deux modèles requièrent de la direction des estimations et des hypothèses concernant les données devant être utilisées, notamment le taux d'intérêt sans risque, la volatilité et la durée de vie prévue des options d'achat d'actions ou des bons de souscription. En outre, la direction doit formuler des hypothèses concernant le taux de renonciation prévu en se fondant sur les opérations antérieures portant sur les options d'achat d'actions conclues par les participants du régime.

Les éléments décrits ci-après reflètent les jugements formulés par la société lors de l'application de ses méthodes comptables :

Provisions et passifs éventuels

Considérant la nature des activités de la société ainsi que les pays où elle opère, certaines questions de nature fiscale peuvent parfois demeurer irrésolues. Les passifs éventuels sont des obligations potentielles résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la société. L'évaluation de ces éventualités implique l'utilisation de jugement et d'estimations. Si les estimations de la direction quant à la résolution future des éventualités changent, la société enregistrera les effets dans les états financiers consolidés à la date à laquelle de tels changements se produisent.

Position fiscale incertaine

À la lumière de son interprétation des règles fiscales en vigueur au Guyana, la direction de la société a déterminé que la vente du projet Matthews Ridge en 2017 avait donné lieu à un montant à payer au titre de l'impôt sur les gains en capital. Le montant de l'impôt à payer a été établi d'après la meilleure estimation de la société et son meilleur jugement possible. Si, après vérification par les autorités fiscales, le montant de l'impôt à payer était différent du montant comptabilisé initialement, la différence pourrait avoir une incidence sur le résultat net de la période au cours de laquelle cette différence est établie.

Classification des partenariats

La société exerce du jugement pour déterminer si sa participation dans le partenariat lui confère les droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs ou des droits sur l'actif net.

Reunion Gold Corporation

Notes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

3. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

q) Normes comptables publiées mais non encore appliquées

La société n'a pas encore appliqué certaines normes, interprétations de normes en vigueur et des modifications qui ont été publiées mais qui ont une date effective après le 31 décembre 2022. Ces mises-à-jour ne devraient pas avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la société et ainsi ne sont pas présentés.

4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2022, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de 43 786 923 \$ (13 636 064 \$ au 31 décembre 2021) comprennent 39 500 000 \$ de certificats de placement garanti (" CPG ") portant intérêt à un taux moyen pondéré de 4,9 %, venant à échéance à diverses dates jusqu'au 28 mars 2023 (10 800 000 \$ de CPG au 31 décembre 2021 portant intérêt à un taux moyen pondéré de 0,7 %).

La trésorerie et les équivalents de trésorerie au 31 décembre 2022 comprennent un montant restant de zéro (135 781 \$ au 31 décembre 2021) à dépenser sur les projets de l'alliance dans le cadre de l'accord avec Barrick décrit à la note 5.

5. ALLIANCE STRATÉGIQUE AVEC BARRICK GOLD CORPORATION

En février 2019, la société a conclu un accord d'alliance stratégique (« l'accord ») avec Barrick Gold Corporation (« Barrick ») pour former une alliance à parts égales afin d'explorer, mettre en valeur et exploiter conjointement certains projets miniers dans le bouclier guyanais (« l'alliance »). Le 5 décembre 2022, la société a informé Barrick qu'elle mettait fin à l'accord avec effet au 3 février 2023. Au 31 décembre 2022, le projet NW Extension au Suriname était le seul projet de l'alliance. Avant de résilier l'accord, la société avait informé Barrick qu'elle ne mènerait plus de travaux sur le projet NW Extension et avait proposé de transférer ses droits dans l'accord d'option à Barrick. Au 31 décembre 2022, la société avait un montant à payer de 164 924 \$ à Barrick (64 494 \$ au 31 décembre 2021).

La société a été nommée comme partie dans un exposé de demande présenté par Barrick devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario le 10 février 2023. L'exposé de demande porte sur la résiliation par la société, le 5 décembre 2022, de l'accord d'alliance stratégique avec Barrick. La société se défend vigoureusement contre la demande. Le 24 mars 2023, la société a déposé une défense et une demande reconventionnelle en lien avec l'exposé de demande de Barrick.

Reunion Gold Corporation

Notes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les actifs qui sont assujettis à l'amortissement se présentent comme suit :

	Matériel roulant et véhicules de service	Autres équipements miniers	Matériel informatique, améliorations locatives et mobilier	Droits d'utilisation d'actifs	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde au 31 décembre 2020	1 026 567	274 289	179 582	255 258	1 735 696
Acquisitions	-	45 944	15 246	-	61 190
Cessions	(90 259)	(8 493)	(2 138)	-	(100 890)
Effet de change	(17 611)	(6 150)	(5 226)	(7 329)	(36 316)
Solde au 31 décembre 2021	918 697	305 590	187 464	247 929	1 659 680
Acquisitions	368 324	151 807	73 309	724 072	1 317 512
Paiement incitatif pour un contrat de location	-	-	-	(97 700)	(97 700)
Annulation d'un contrat de location	-	-	-	(160 565)	(160 565)
Effet de change	61 309	20 205	(4 207)	(614)	76 693
Solde au 31 décembre 2022	1 348 330	477 602	256 566	713 122	2 795 620
Cumul des amortissements					
Solde au 31 décembre 2020	672 943	238 399	164 632	11 779	1 087 753
Dotation aux amortissements	145 254	23 114	12 589	105 920	286 877
Cessions	(84 262)	(6 327)	(2 138)	-	(92 727)
Effet de change	(12 399)	(5 418)	(4 753)	(1 018)	(23 588)
Solde au 31 décembre 2021	721 536	249 768	170 330	116 681	1 258 315
Dotation aux amortissements	167 003	44 884	22 310	117 993	352 190
Annulation d'un contrat de location	-	-	-	(141 921)	(141 921)
Effet de change	47 992	14 994	(5 732)	1 638	58 892
Solde au 31 décembre 2022	936 531	309 646	186 908	94 391	1 527 476
Valeurs comptables					
Au 31 décembre 2021	197 161	55 822	17 134	131 248	401 365
Au 31 décembre 2022	411 799	167 956	69 658	618 731	1 268 144

Reunion Gold Corporation

Notes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

7. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

Les montants investis dans les actifs de prospection et d'évaluation qui ne sont pas assujettis à l'amortissement s'établissent comme suit:

	31 décembre 2021	Additions	Dépréciation	Écart de change	31 décembre 2022
	\$	\$	\$	\$	\$
Oko Ouest (Guyana) (a)	780 920	387 660	-	72 003	1 240 583
Boulanger (Guyane française) (b)	1 640 574	-	(1 562 141)	(78 433)	-
NW Extension (Suriname) (c)	7 925	8 348	(16 273)	-	-
Total	2 429 419	396 008	(1 578 414)	(6 430)	1 240 583

	31 décembre 2020	Additions	Dépréciation	Écart de change	31 décembre 2021
	\$	\$	\$	\$	\$
Oko Ouest (Guyana) (a)	625 097	157 713	-	(1 890)	780 920
Boulanger (Guyane française) (b)	1 779 312	-	-	(138 738)	1 640 574
NW Extension (c)	-	7 545	-	380	7 925
Arawini (Guyana) (d)	95 490	31 845	(125 553)	(1 782)	-
Total	2 499 899	197 103	(125 553)	(142 030)	2 429 419

- (a) En juillet 2022, la société a modifié sa convention d'option avec l'un des deux détenteurs de titres d'Oko Ouest et a devancé les paiements qui étaient dus en août 2022 et août 2023 représentant un montant total payé de 387 660 \$ (300 000 \$US). L'addition en 2021 représente un paiement d'option de 157 713 \$ (125 000 US \$) tel que prévu à l'entente d'option d'août 2018.
- (b) La société a radié les dépenses cumulées de 1 562 141 \$ liées à la propriété Boulanger en raison de l'incertitude liée au renouvellement des concessions minières de Boulanger (voir ci-dessous) et du fait que la société ne prévoit pas effectuer des travaux de prospection sur le projet tant que ces concessions n'auront pas été renouvelées.
- (c) Les additions en 2022 et 2021 consistent respectivement en la quote-part de la société relative à un paiement d'option de 8 348 \$ (6 250 \$US) et de 7 545 \$ (6 250 \$US) effectué conformément à l'accord d'option de mai 2020. Au 31 décembre 2022, la société a radié les actifs de prospection et d'évaluation accumulés de 16 273 \$ liés au projet de NW Extension en raison de résultats de prospection insuffisants.
- (d) La société a radié les dépenses cumulées de 125 553 \$ concernant la propriété Arawini car le permis restant n'a pas été renouvelé par le détenteur du titre.

Reunion Gold Corporation

Notes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

7. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION (suite)

Le tableau qui suit présente sommairement les engagements contractuels de la Société pour maintenir en règle les ententes d'option d'acquisition de propriétés minières, en date du 31 décembre 2022. À l'exception de ce qui est noté ci-bas, toutes les ententes peuvent être résiliées par la société à tout moment sans aucune obligation financière supplémentaire.

	Date de l'entente d'option	Terme (années)	Option d'acquérir (%)	Paiements d'options restants
Oko Ouest, Guyana (a)	Août 2018	5	100	Aucun paiement d'option restant
Boulanger, Guyane française (b) (c)	Juillet 2017	5	100	Voir note (b) ci-dessous
Dorlin, Guyane française (d)	Février 2017	8	75 to 80	Aucun paiement d'option
Haute Mana, Guyane française (e)	Décembre 2016	7	80	Aucun paiement d'option
NW Extension, Suriname (f)	Mai 2020	11	100	Aucun paiement d'option restant

- (a) En septembre 2022, la Commission de la géologie et des mines du Guyana a délivré un permis de prospection couvrant la zone du projet Oko Ouest. Le projet Oko Ouest est sujet à une considération conditionnelle de 5,00 \$ US l'once d'or produite.
- (b) Le 1^{er} mai 2021, l'entente d'option du projet Boulanger a été amendée pour étendre à nouveau la période d'option par une année additionnelle jusqu'au 27 juillet 2023; lors de la prise de décision d'exercer l'option d'acquisition, la société sera tenue de payer un montant de 1 000 000 EUR au détenteur de titres; suite au transfert à la société des concessions et du permis de prospection par les autorités françaises, la société sera tenue de payer un montant de 1 000 000 EUR au détenteur de titres; la production future est sujette à une redevance nette de fonderie de 2% payable au détenteur de titres.
- (c) Le 28 juillet 2022, le Conseil d'Etat français a donné raison à une organisation non gouvernementale dans le cadre d'une procédure administrative engagée en 2021 au motif que l'administration française avait commis un excès de pouvoir en renouvelant les quatre concessions minières de Boulanger. Suite à la décision du Conseil d'Etat, les quatre décrets de renouvellement des concessions minières de Boulanger ont été annulés. Bien que la société ait le droit de poursuivre ses activités de prospection sur le projet Boulanger en vertu des concessions minières originales, elle n'a actuellement pas l'intention de mener un programme de prospection jusqu'à ce que les concessions soient renouvelées. Il n'y a aucune garantie que les concessions seront renouvelées et, le cas échéant, quand elles le seraient.
- (d) Le 2 juin 2020, le titulaire du projet, en collaboration avec la société, a déposé une demande en vue d'obtenir une concession de 25 ans pour remplacer le permis d'exploration du projet Dorlin (le "PEX de Dorlin"). Conformément au Code minier français, le dépôt de la demande de concession a pour effet de prolonger la validité du PEX de Dorlin pendant le traitement de la demande de concession par l'administration minière française.
- (e) Le 2 janvier 2022, deux des sept concessions que comprend le projet Haute Mana ont été renouvelées et le renouvellement des cinq autres concessions est en attente.
- (f) Le 27 mai 2020, la société a conclu un accord en vertu duquel une société privée surinamaïse a accordé à la société une option d'acquisition du projet aurifère NW Extension, situé au Suriname. Des paiements de 12 500 \$US étaient dus au détenteur des droits au cours de la première et de la deuxième année de l'accord. Les deux paiements ont été effectués au 31 décembre 2022. Lors de l'exercice de l'option et du transfert des droits miniers à la société, le détenteur des droits conservera une redevance de 0,25 % sur le rendement net de fonderie.

Reunion Gold Corporation

Notes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

8. OBLIGATIONS LOCATIVES

Le 1er octobre 2022, la société a conclu un contrat de location de cinq ans pour des bureaux à Longueuil, au Québec, et le 1er novembre 2022, la société a conclu un contrat de location de deux ans pour des bureaux à Georgetown, au Guyana. Conformément à l'IFRS 16, la société a comptabilisé un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante d'un montant de 724 072 \$. Dans le cadre du contrat de location des bureaux à Longueuil, au Québec, la société a reçu un montant incitatif de 97 700 \$ qui a été présenté en réduction de l'actif au titre du droit d'utilisation (note 6).

La société comptabilise la juste valeur des obligations locatives en utilisant un taux d'actualisation de 12%. Le solde des obligations locatives aux 31 décembre 2022 et 2021 a été déterminé comme suit :

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2022	2021
	\$	\$
Solde au début	137 322	244 767
Obligations locatives - location d'espaces de bureaux	724 072	-
Annulation d'un contrat de location	(18 644)	-
Charge de désactualisation	32 289	23 515
Remboursement	(147 369)	(124 529)
Effet de change	(2 521)	(6 431)
Solde à la fin	725 149	137 322
Portion courante des obligations locatives	185 131	104 928
Portion non courante des obligations locatives	540 018	32 394
	725 149	137 322

Reunion Gold Corporation

Notes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

9. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat diffère du montant obtenu par application du taux d'imposition canadien combiné prévu par la loi en raison des éléments suivants :

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2022	2021
	\$	\$
Perte nette avant impôt sur le résultat	(26 667 440)	(8 757 569)
Impôt calculé selon le taux d'imposition s'appliquant à la société au Canada (26,50 %)	(7 066 872)	(2 320 756)
Incidence des changements des taux d'impôt	-	688 276
Incidence du taux d'imposition dans les territoires étrangers	275 222	74 657
Incidence du taux d'imposition sur le solde d'impôt différé	10 007	6 772
Dépenses non déductibles	782 547	120 550
Actifs d'impôt non comptabilisés	6 174 088	1 450 145
Profit de change comptabilisée dans la perte globale	(118 315)	(23 184)
Autres	(56 677)	3 540
Charge d'impôt sur le résultat	-	-

Les différences temporaires déductibles non comptabilisées à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé sont indiquées dans les tableaux ci-dessous. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé à l'égard de ces éléments puisqu'il n'est pas probable que la société puisse générer un bénéfice imposable futur suffisant pour utiliser les avantages s'y rapportant.

	31 décembre 2022				
	Guyane				
	Guyana	française	États-Unis	Canada	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital	106 724 314	20 269 850	16 779 749	27 878 771	171 652 684
Reports prospectifs de pertes en capital	329 325	-	14 915 913	7 891 919	23 137 157
Immobilisations corporelles	30 675	-	-	276 852	307 527
Actifs de prospection et d'évaluation	990 961	1 650 840	-	17 349 791	19 991 592
Frais d'émission d'actions	-	-	-	3 152 561	3 152 561
Autres	-	-	-	139 682	139 682
	108 075 275	21 920 690	31 695 662	56 689 576	218 381 203

Reunion Gold Corporation

Notes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

9. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

	31 décembre 2021				
	Guyana	Guyane Française	États-Unis	Canada	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital	86 456 008	20 011 427	16 779 749	25 599 118	148 846 302
Reports prospectifs de pertes en capital	308 268	-	14 915 913	9 206 605	24 430 786
Immobilisations corporelles	54 387	-	-	177 108	231 495
Actifs de prospection et d'évaluation	927 599	-	-	17 349 791	18 277 390
Frais d'émission d'actions	-	-	-	1 235 020	1 235 020
Autres	-	-	-	139 682	139 682
	87 746 262	20 011 427	31 695 662	53 707 324	193 160 675

La société dispose au Canada de reports de pertes autres qu'en capital d'un montant de 27 878 771 \$, disponibles pour réduire le revenu imposable au cours des années à venir, expirant à partir de 2025 jusqu'en 2042. La filiale détenue à 100 % au Guyana a également des reports de pertes de 106 724 314 \$ au 31 décembre 2022, disponibles indéfiniment pour réduire le revenu imposable au cours des années à venir.

Reunion Gold Corporation

Notes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

10. CAPITAL SOCIAL

Autorisé et émis

Un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre illimité d'actions privilégiées, pouvant être émises en séries.

Au 31 décembre 2022, 995 469 835 actions ordinaires de la société étaient émises et en circulation et 145 474 686 bons de souscription étaient en circulation (736 882 490 actions ordinaires émises et en circulation et 100 412 211 bons de souscription en circulation au 31 décembre 2021).

Émission de titres

Le 8 juillet 2022, la société a réalisé un placement privé par voie de prise ferme (la « prise ferme ») d'unités de la société (les « unités ») par l'entremise d'un consortium de preneurs fermes (les « preneurs fermes »). Simultanément à la prise ferme, la société a également conclu un placement privé sans intermédiaire d'unités aux mêmes conditions que les unités émises et vendues dans le cadre de la prise ferme (le « financement concomitant » et, collectivement avec la prise ferme, le « placement »). Dans le cadre de ce placement, la société a émis 141 648 349 unités au prix de 0,26 \$ l'unité pour un produit brut de 36 828 571 \$ pour la société. Chaque unité est composée d'une action ordinaire du capital de la société et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire de la société (chaque bon de souscription entier, un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acheter une action ordinaire au prix d'exercice de 0,39 \$ jusqu'au 8 juillet 2024, sous réserve que si le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la société à la Bourse de croissance TSX ou à toute autre bourse sur laquelle les actions ordinaires sont négociées est égal ou supérieur à 0,55 \$ pendant une période de 10 jours de bourse consécutifs, la société peut choisir d'accélérer l'expiration des bons de souscription à son gré. La juste valeur des actions ordinaires a été calculée en utilisant le prix de l'action TSXV à la date d'émission et la juste valeur des bons de souscription a été estimée à 0,04 \$ par bon de souscription en appliquant la méthode de régression binomiale, en utilisant une période prévue de 2 ans, un taux d'intérêt sans risque moyen pondéré de 3,26 %, un taux de volatilité moyen pondéré de 95 % et un facteur de dividende de 0 %. Un montant de 2 628 765 \$ a été attribué aux bons de souscription d'actions et présenté comme faisant partie du surplus d'apport. Les honoraires des preneurs fermes et les autres frais d'émission d'actions se sont élevés à 2 316 396 \$.

Le 24 février 2022, la société a réalisé un placement privé d'actions ordinaires par voie de prise ferme (le « placement ») par l'entremise d'un consortium de preneurs fermes. Dans le cadre de ce placement, la société a émis 65 715 349 actions ordinaires de la société au prix de 0,175 \$ par action ordinaire pour un produit brut de 11 500 186 \$. Les honoraires des preneurs fermes et les autres frais d'émission d'actions se sont élevés à 918 013 \$.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la société a émis 36 089 663 actions ordinaires à la suite de l'exercice de 36 089 663 bons de souscription d'actions pour un produit de 4 946 159 \$.

Reunion Gold Corporation

Notes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

10. CAPITAL SOCIAL (suite)

Émission de titres (suite)

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la société a émis 13 917 668 actions ordinaires à la suite de l'exercice de 13 917 668 options d'achat d'actions pour un produit de 1 499 843 \$.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la société a émis un total de 1 216 316 actions ordinaires à la suite du rachat d'un montant équivalent d'unités d'actions avec restrictions.

Le 16 décembre 2021, la société a complété un programme incitatif à l'exercice de bons de souscription en vertu duquel 67 606 028 actions ordinaires de la société ont été émises à l'exercice de 67 606 028 bons de souscription d'action alors en circulation (les « bons de souscription en circulation »), pour un produit brut total de 8 112 723 \$ pour la société. Pour chaque bon de souscription en circulation exercé, les détenteurs ont obtenu l'action à laquelle ils avaient par ailleurs droit conformément aux conditions des bons de souscription en circulation et la moitié d'un bon de souscription d'une action ordinaire (le « bon de souscription incitatif »). Chaque bon de souscription incitatif entier permet à son détenteur d'acquérir une action de la société au prix d'exercice de 0,20 \$ pour une période de deux ans prenant fin le 16 décembre 2023. Un total de 33 803 011 bons de souscription incitatifs a été émis dans le cadre du programme. La juste valeur des bons de souscription incitatifs a été estimé à 0,02 \$ par bon de souscription en appliquant le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes en présumant une durée de deux ans, un taux d'intérêt sans risque moyen pondéré de 0,95 %, une volatilité moyenne pondéré de 96 % et un dividende de 0 %. Un montant de 1 758 959 \$ a été affecté aux bons de souscription incitatifs et est présenté séparément au surplus d'apport.

Le 18 mai 2021, la société a complété un placement privé sans l'entremise d'un courtier de 114 788 691 unités (les « unités ») au prix de 0,065 \$ l'unité, qui a généré un produit totalisant 7 461 265 \$. Chaque unité consistait en une action ordinaire de la société et la moitié d'un bon de souscription d'action ordinaire (un bon de souscription entier constituant un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription permet à son porteur d'acquérir une action ordinaire de la société au prix de 0,12 \$ jusqu'au 18 mai 2023. La juste valeur des actions ordinaires a été calculée en fonction du cours de l'action à la Bourse de croissance TSX à la date de l'émission, et la juste valeur des bons de souscription a été estimé à 0,02 \$ par bon de souscription en appliquant le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes en présumant une durée de deux ans, un taux d'intérêt sans risque moyen pondéré de 0,30 %, une volatilité moyenne pondéré de 91 % et un dividende de 0 %. Un montant de 1 156 917 \$ a été affecté aux bons de souscription et est présenté séparément au surplus d'apport. La société a versé des honoraires d'intermédiaires de 371 565 \$.

Reunion Gold Corporation

Notes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

10. CAPITAL SOCIAL (suite)

Émission de titres (suite)

Le 21 mai 2021, la société a complété un placement privé d'unités par l'entremise d'un courtier (le « PP par l'entremise d'un courtier ») avec un consortium d'agents dirigé par BMO Nesbitt Burns inc. Le PP par l'entremise d'un courtier consistait en 46 150 000 unités au prix de 0,065 \$ l'unité, pour un montant total de 2 999 750 \$. Chaque unité consistait en une action ordinaire de la société et la moitié d'un bon de souscription (un bon de souscription entier constituant un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la société au prix de 0,12 \$ par action jusqu'au 21 mai 2023. La juste valeur des actions ordinaires a été calculée en fonction du cours de l'action à la Bourse de croissance TSX à la date de l'émission, et la juste valeur des bons de souscription a été estimé à 0,02 \$ par bon de souscription en appliquant le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes en présumant une durée de deux ans, un taux d'intérêt sans risque moyen pondéré de 0,30 %, une volatilité moyenne pondéré de 91 % et un dividende de 0 %. Un montant de 465 016 \$ a été affecté aux bons de souscription et est présenté séparément au surplus d'apport. La société a versé des honoraires de 179 985 \$ aux agents dans le cadre de ce placement privé.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2021, la société a émis un total de 1 142 500 actions ordinaires à la suite du rachat d'un nombre équivalent d'unités d'actions avec restrictions.

La volatilité sous-jacente attendue a été déterminée en fonction des données historiques sur les fluctuations du cours de l'action de la société durant la durée de vie prévue des bons de souscription.

Bons de souscription d'actions

Le 8 juillet 2022, à titre de contrepartie pour les services rendus par les preneurs fermes dans le cadre de la prise ferme, la société a émis aux preneurs fermes un total de 7 058 900 bons de souscription de courtier non transférables. Chaque bon de souscription de courtier permet à son détenteur d'acheter une action ordinaire au prix d'exercice de 0,26 \$ jusqu'au 8 juillet 2024. La juste valeur de chaque bon de souscription a été estimée à 0,11 \$ par bon de souscription en appliquant le modèle d'évaluation d'options Black-Scholes, en utilisant une période prévue de 2 ans, un taux d'intérêt sans risque moyen pondéré de 3,27 %, un taux de volatilité moyen pondéré de 83 % et un facteur de dividende de 0 %. La juste valeur estimée des bons de souscription, d'un montant de 796 721 \$, a été présentée comme frais d'émission d'actions.

Le 24 février 2022, dans le cadre du placement privé par voie de prise ferme complété à la même date, la société a émis aux preneurs fermes un total de 3 894 064 options de rémunération non transférables. Chaque option de rémunération permet à son détenteur d'acheter une action ordinaire de la société à un prix d'exercice de 0,175 \$ l'action jusqu'au 24 février 2024. La juste valeur de chaque bon de souscription a été estimée à 0,13 \$ par bon de souscription en appliquant le modèle d'évaluation d'options Black-Scholes, en utilisant une période prévue de 2 ans, un taux d'intérêt sans risque moyen pondéré de 1,50 %, un taux de volatilité moyen pondéré de 96 % et un facteur de dividende de 0 %. La juste valeur estimée des bons de souscription, d'un montant de 516 080 \$, a été présentée comme frais d'émission d'actions.

Reunion Gold Corporation

Notes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

10. CAPITAL SOCIAL (suite)

Bons de souscription d'actions (suite)

Le 18 mai 2021, dans le cadre du placement privé complété à la même date, la société a émis un total de 5 353 385 bons de souscription d'intermédiaire non transférables, pouvant être exercés au prix de 0,12 \$ par action ordinaire jusqu'au 18 mai 2023. La juste valeur de chaque bon de souscription a été estimée à 0,02 \$ par bon de souscription en appliquant le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes en présumant une durée de deux ans, un taux d'intérêt sans risque moyen pondéré de 0,30 %, une volatilité moyenne pondéré de 91 % et un dividende de 0 %. La juste valeur estimative des bons de souscription, soit 127 713 \$, a été présentée comme frais d'émission d'actions.

La volatilité sous-jacente attendue a été déterminée en fonction des données historiques sur les fluctuations du cours de l'action de la société durant la durée de vie prévue des bons de souscription.

Le tableau suivant reflète l'activité liée aux bons de souscription d'actions en 2022:

Date d'octroi	Nombre de bons de souscription			Nombre de bons de souscription		Prix par action	Date d'échéance
	31 décembre 2021	Octroyés	Exercés	Expirés	31 décembre 2022		
						\$	
27 mars 2020	6 700 000	-	-	-	6 700 000	0,20	27 mars 2023
6 août 2020	21 579 663	-	(20 954 663)	(625 000)	-	-	-
6 août 2020	4 192 500	-	(4 192 500)	-	-	-	-
18 mai 2021	34 137 037	-	(3 250 000)	-	30 887 037	0,12	18 mai 2023
16 décembre 2021	33 803 011	-	(7 692 500)	-	26 110 511	0,20	23 décembre 2023
24 février 2022	-	3 894 064	-	-	3 894 064	0,175	24 février 2024
8 juillet 2022	-	70 824 174	-	-	70 824 174	0,39	8 juillet 2024
8 juillet 2022	-	7 058 900	-	-	7 058 900	0,26	8 juillet 2024
	100 412 211	81 777 138	(36 089 663)	(625 000)	145 474 686	0,28	

Reunion Gold Corporation

Notes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

10. CAPITAL SOCIAL (suite)

Bons de souscription d'actions (suite)

Le tableau suivant reflète l'activité liée aux bons de souscription d'actions en 2021:

Date d'octroi	Nombre de bons de souscription			Nombre de bons de souscription			Prix par action	Date d'échéance
	31 décembre 2020	Octroyés	Exercés	Expirés	31 décembre 2021			
							\$	
8 septembre 2017	39 003 595	-	-	(39 003 595)	-	-	-	-
19 septembre 2017	3 078 900	-	-	(3 078 900)	-	-	-	-
12 mars 2019	1 000 000	-	-	(1 000 000)	-	-	-	-
27 mars 2020	6 700 000	-	-	-	6 700 000	0,20	-	27 mars 2023
6 août 2020	37 499 999	-	(15 920 336)	-	21 579 663	0,12	-	6 août 2022
6 août 2020	4 192 500	-	-	-	4 192 500	0,12	-	6 août 2022
18 mai 2021	-	62 747 729	(28 610 692)	-	34 137 037	0,12	-	18 mai 2023
21 mai 2021	-	23 075 000	(23 075 000)	-	-	-	-	-
16 décembre 2021	-	33 803 011	-	-	33 803 011	0,20	-	23 décembre 2023
	91 474 994	119 625 740	(67 606 028)	(43 082 495)	100 412 211	0,15	-	-

11. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La société a deux régimes de rémunération fondée sur des actions, soit le régime d'options d'achat d'actions (« Régime OAA 2004 ») et le régime d'unités d'actions avec restrictions et au rendement (« Régime UARR »).

Les actionnaires de la société ont approuvé et adopté le Régime OAA 2004 destiné aux employés, aux dirigeants et aux administrateurs de la société et de ses sociétés affiliées. Le conseil d'administration a délégué la responsabilité de superviser le Régime OAA 2004 au comité de rémunération et de gouvernance de la société (le « comité de rémunération »). Le comité de rémunération peut déterminer le délai d'acquisition des droits sous-jacents aux options. Le prix d'exercice d'une option ne peut être inférieur au cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de croissance TSX le dernier jour de bourse précédant la date de l'attribution. La durée des options est déterminée par le comité de rémunération, mais elle ne peut être supérieure à cinq ans.

Le Régime UARR, adopté en septembre 2018, énonce les termes et conditions dans lesquelles des unités d'actions avec restrictions et des unités d'actions au rendement peuvent être émises aux dirigeants, aux administrateurs, aux employés clés et aux consultants. Le 9 juin 2022, les actionnaires de la société ont approuvé certains amendements au Régime UARR, y compris l'augmentation du nombre d'actions ordinaires qui peuvent être réservées pour l'émission dans le cadre du Régime UARR à un maximum de 16 000 000 (contre 3 000 000 précédemment).

Reunion Gold Corporation

Notes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

11. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (suite)

Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du Régime OAA 2004 et combiné au nombre d'actions pouvant être émises sous le Régime UARR ne peut en aucun cas excéder 10 % du nombre total d'actions ordinaires en circulation.

Options d'achat d'actions

Le tableau qui suit présente l'activité liée aux options d'achat d'actions :

	Exercice terminé le 31 décembre 2022		Exercice terminé le 31 décembre 2021	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
En circulation, au 31 décembre 2021	28 356 667	0,14	23 431 667	0,16
Octroyées	23 050 000	0,29	8 125 000	0,08
Exercées	(13 917 668)	(0,11)	-	-
Expirées	(666 667)	(0,22)	(3 200 000)	(0,17)
En circulation, au 31 décembre 2022	36 822 332	0,24	28 356 667	0,14

Le 7 janvier 2022, la société a octroyé 750 000 options d'achat d'actions à un consultant. Les options d'achat d'actions ont une durée de cinq ans et peuvent être exercées au prix de 0,15 \$ par action. Les droits sous-jacents aux options d'achat d'actions octroyées s'acquerront sur une période de deux ans.

Le 1^{er} mars 2022, la société a octroyé 16 500 000 options d'achat d'actions à ses administrateurs, dirigeants, employés et consultants. Les options d'achat d'actions ont une durée de cinq ans et peuvent être exercées au prix de 0,26 \$ par action. Les droits sous-jacents aux options d'achat d'actions octroyées s'acquerront sur une période de deux ans.

Le 9 juin 2022, la société a octroyé 100 000 options d'achat d'actions à un consultant. Les options d'achat d'actions ont une durée de cinq ans et peuvent être exercées au prix de 0,27 \$ par action. Les droits sous-jacents aux options d'achat d'actions octroyées s'acquerront sur une période de deux ans.

Le 26 septembre 2022, la société a octroyé 3 500 000 options d'achat d'actions à un administrateur et à des dirigeants. Les options d'achat d'actions ont une durée de cinq ans et peuvent être exercées au prix de 0,35 \$ par action. Les droits sous-jacents aux options d'achat d'actions octroyées s'acquerront sur une période de deux ans.

Le 28 novembre 2022, la société a octroyé 2 200 000 options d'achat d'actions à un dirigeant et à un employé. Les options d'achat d'actions ont une durée de cinq ans et peuvent être exercées au prix de 0,44 \$ par action. Les droits sous-jacents aux options d'achat d'actions octroyées s'acquerront sur une période de deux ans.

Reunion Gold Corporation

Notes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

11. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (suite)

Options d'achat d'actions (suite)

Le prix moyen pondéré de l'action au moment de l'exercice des options sur actions était de 0,27 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

Le 16 août 2021, la société a octroyé 7 625 000 options d'achat d'actions à ses administrateurs, dirigeants et consultants. Les options d'achat d'actions ont une durée de cinq ans et peuvent être exercées au prix de 0,08 \$ par action. Les droits sous-jacents aux options d'achat d'actions octroyées s'acquerront sur une période de deux ans.

Le 18 novembre 2021, la société a octroyé 500 000 options d'achat d'actions à un consultant. Les options d'achat d'actions ont une durée de cinq ans et peuvent être exercées au prix de 0,13 \$ par action. Les droits sous-jacents aux options d'achat d'actions octroyées s'acquerront sur une période de deux ans.

Le tableau qui suit présente sommairement les options d'achat d'actions octroyées et les données utilisées lors de l'application du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes. La volatilité sous-jacente attendue a été déterminée en fonction des données historiques sur les fluctuations du cours de l'action de la société durant la durée de vie prévue des options d'achat d'actions. Aucune caractéristique particulière inhérente aux options sur actions attribuées n'a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2022	2021
Nombre d'options d'achat d'actions octroyées au cours de la période	23 050 000	8 125 000
Prix d'exercice moyen pondéré (\$)	0,29	0,08
Cours moyen pondéré à la date d'attribution (\$)	0,29	0,08
Durée de vie prévue des options d'achat d'actions (en nombre d'années)	5,0	5,0
Durée de la période d'acquisition des droits (en nombre d'années)	2,0	2,0
Volatilité attendue (%)	81	88
Taux d'intérêt sans risque (%)	2,0	0,9
Dividende (%)	-	-
Moyenne pondérée de la juste valeur à a date d'octroi (selon le modèle Black-Scholes) (\$)	0,19	0,05

Reunion Gold Corporation

Notes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

11. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (suite)

Options d'achat d'actions (suite)

Le tableau qui suit fait état des options d'achat d'actions émises et en circulation au 31 décembre 2022 :

Date d'émission	Nombre d'options D'achat d'actions	Prix d'exercice	Durée de vie contractuelle restante (en années)	Nombre d'options exercçables	Prix d'exercice des options exercçables
		\$			\$
4 janvier 2018	764 000	0,16	0,0	764 000	0,16
19 août 2019	5 520 000	0,27	1,6	5 520 000	0,27
19 juin 2020	600 000	0,13	2,5	600 000	0,13
16 août 2021	6 921 666	0,08	3,6	4 614 444	0,08
18 novembre 2021	166 666	0,13	3,9	111 111	0,13
7 janvier 2022	750 000	0,15	4,0	250 000	0,15
1er mars 2022	16 300 000	0,26	4,2	5 433 333	0,26
9 juin 2022	100 000	0,27	4,4	33 333	0,27
26 septembre 2022	3 500 000	0,35	4,7	1 166 667	0,35
28 novembre 2022	2 200 000	0,44	4,9	733 333	0,44
	36 822 332	0,24	3,7	19 226 221	0,22

Reunion Gold Corporation

Notes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

11. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (suite)

Options d'achat d'actions (suite)

Le tableau qui suit fait état des options d'achat d'actions émises et en circulation au 31 décembre 2021 :

Date d'émission	Nombre d'options D'achat d'actions	Prix d'exercice	Durée de vie contractuelle restante (en années)	Nombre d'options exercçables	Prix d'exercice des options exercçables
		\$			\$
9 février 2017	7 145 000	0,07	0,1	7 145 000	0,07
14 février 2017	700 000	0,10	0,1	700 000	0,10
4 décembre 2017	500 000	0,16	0,9	500 000	0,16
4 janvier 2018	5 500 000	0,16	1,0	5 500 000	0,16
19 août 2019	5 820 000	0,27	2,6	5,820 000	0,27
19 juin 2020	766 667	0,13	3,5	511 111	0,13
16 août 2021	7 425 000	0,08	4,6	2 475 000	0,08
18 novembre 2021	500 000	0,13	4,9	166 667	0,13
	28 356 667	0,14	2,2	22 817 778	0,15

Unités d'actions avec restrictions (« UAR »)

Le tableau qui suit présente sommairement l'activité liée aux UAR :

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2022	2021
	Nombre	Nombre
UAR, à l'ouverture de l'exercice	1 306 316	2 498 816
Rachat	(1 216 316)	(1 142 500)
Expirées	(30 000)	(50 000)
UAR, à la clôture de l'exercice	60 000	1 306 316

La juste valeur des UAR est comptabilisée à titre de rémunération fondée sur des actions avec une augmentation correspondante du surplus d'apport. Le charge de rémunération totale est constatée sur la durée de la période d'acquisition des droits.

Reunion Gold Corporation

Notes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

11. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (suite)

Rémunération fondée sur des actions

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la société a enregistré une charge de rémunération reliée aux options d'achat d'actions de 2 946 986 \$ (389 450 \$ en 2021).

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la société a enregistré une charge de rémunération reliée aux UAR de 489 \$ (65 010 \$ en 2021).

12. FRAIS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

Les frais de prospection et d'évaluation engagés par la société s'établissent comme suit :

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2022	2021
	\$	\$
Salaires et honoraires	3 497 937	2 400 472
Forage et analyses	14 387 624	2 480 193
Études et géophysique	959 327	140 925
Dépenses liées au camp	1 204 542	510 231
Fournitures de terrain	376 159	261 854
Transport et déplacements	1 118 711	434 122
Frais de concessions	16 410	125 607
Autres	859 360	546 099
	22 420 070	6 899 503

13. FRAIS DE GESTION ET D'ADMINISTRATION

Les frais de gestion et d'administration engagés par la société s'établissent comme suit :

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2022	2021
	\$	\$
Salaires et honoraires de consultation	2 642 091	857 924
Honoraires professionnels	167 987	65 340
Frais de bureau et autres	162 110	74 619
Relations avec investisseurs et frais de déplacement	445 726	89 014
Coûts liés au statut d'émetteur assujetti	104 634	32 313
	3 522 548	1 119 210

Reunion Gold Corporation

Notes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

14. RÈGLEMENT D'UNE CONTREPARTIE CONDITIONNELLE

En février 2017, la société a vendu son projet de manganèse Matthews Ridge à Bosai Minerals Group Co. (" Bosai "). La société avait reçu un paiement de 5 millions de dollars US à la clôture. Une contrepartie conditionnelle d'un maximum de 5 millions de dollars US était également payable par Bosai à la société une fois la mine mise en production, au taux de 2,00 dollars US par tonne de concentré de manganèse ou de minerai expédié du projet. Ces paiements devaient être réglés sur une base trimestrielle. La société n'avait pas précédemment enregistré cette contrepartie conditionnelle. En août 2022, après le début de la production au projet Matthews Ridge, la société et Bosai ont convenu de régler la contrepartie conditionnelle supplémentaire par un paiement unique de 3 060 307 \$ (2 350 000 \$US), que la société a reçu. Le montant du règlement a été présenté comme un règlement d'une contrepartie conditionnelle dans les états consolidés du résultat global.

15. PERTE PAR ACTION

Le calcul de la perte de base et diluée par action pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 est fondé sur la perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires de 26 667 440 \$ (perte nette de 8 757 569 en 2021) et sur le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de 889 999 341 (609 916 554 en 2021).

16. AUTRE ENGAGEMENT

En plus des engagements décrits à la note 7, les ententes conclues entre la société et ses dirigeants renferment des dispositions relatives au licenciement sans motif valable et des dispositions relatives au changement de contrôle. Si tous les dirigeants de la société avaient été licenciés sans motif valable au 31 décembre 2022, la société aurait dû verser à ses dirigeants un montant total de 718 905 \$ \$ et si un changement de contrôle était survenu au 31 décembre 2022, la société aurait dû verser à ses dirigeants un montant total de 1 556 320 \$.

Reunion Gold Corporation

Notes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

17. INFORMATION SECTORIELLE

La société ne compte qu'un seul secteur à présenter, à savoir celui de l'acquisition et de la prospection de propriétés minières situés dans la région du bouclier guyanais, en Amérique du Sud. Les actifs se répartissent comme suit :

31 décembre 2022

	Canada	Guyana	Guyane française	Suriname	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs courants	43 695 265	514 378	33 824	-	44 243 467
Immobilisations corporelles	504 678	735 657	27 809	-	1 268 144
Actifs de prospection et d'évaluation	-	1 240 583	-	-	1 240 583
Total des actifs	44 199 943	2 490 618	61 633	-	46 752 194

31 décembre 2021

	Canada	Guyana	Guyane française	Suriname	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs courants	13 559 807	373 830	46 526	-	13 980 163
Immobilisations corporelles	76 228	255 372	69 765	-	401 365
Actifs de prospection et d'évaluation	-	780 920	1 640 574	7 925	2 429 419
Total des actifs	13 636 035	1 410 122	1 756 865	7 925	16 810 947

Reunion Gold Corporation

Notes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

18. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments du fonds de roulement s'établissent comme suit :

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2022	2021
	\$	\$
Montant à recevoir de parties liées	38 695	61 526
Taxes de vente à recevoir	(45 832)	2 050
Autres débiteurs	(2 805)	37 321
Charges payées d'avance et dépôts	(86 641)	(66 267)
Comptes fournisseurs et frais courus	1 522 243	865 454
Montant à payer à Barrick	100 430	49 537
	1 526 090	949 621

Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie

Produit financier reçu pris en compte dans les activités d'exploitation	751 262	5 568
Frais d'émission d'actions inclus dans les comptes fournisseurs et frais courus	-	39 263
Obligations locatives incluses aux immobilisations corporelles	724 072	-
Juste valeur des bons de souscription octroyés	1 312 801	127 713
Rachat d'UAR	328 403	238 113

19. GESTION DU CAPITAL

La société définit le capital qu'elle gère comme correspondant aux capitaux propres attribuables aux actionnaires. Au chapitre de la gestion du capital, les objectifs de la société sont a) d'assurer sa continuité d'exploitation; b) de faire croître la valeur de ses actifs; et c) de procurer un rendement optimal aux actionnaires. En vue d'atteindre ces objectifs, la société ciblera des projets de prospection appropriés, accroîtra la valeur de ces projets et, ultimement, les amènera au stade de la production ou tirera un produit suffisant de leur vente. Au 31 décembre 2022, le capital total sous gestion s'élevait à 42 085 553 \$ (14 436 243 \$ au 31 décembre 2021).

Les projets de la société en sont actuellement au stade de la prospection. Par conséquent, la société est tributaire du financement externe pour financer ses activités. Le montant et le moment d'obtention du financement additionnel requis dépendront en partie de la conjoncture des marchés des capitaux et du rendement commercial de la société. Aucune modification n'a été apportée à l'approche de la société en matière de gestion du capital au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022. Au 31 décembre 2022, la société n'était assujettie à aucune autre exigence en matière de capital imposée de l'extérieur.

Reunion Gold Corporation

Notes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

20. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La société procède à un examen détaillé des divers risques financiers auxquels elle est exposée et évalue l'incidence de ces risques ainsi que la probabilité qu'ils surviennent. Lorsqu'ils sont jugés importants, ces risques sont examinés et surveillés par le conseil d'administration. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, aucune modification n'a été apportée aux objectifs, aux politiques ou aux processus de la société.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la société ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. La capacité de la société à poursuivre son exploitation est tributaire de la capacité de la direction à réunir les fonds requis pour poursuivre ses activités d'exploitation étant donné que la société génère ses flux de trésorerie de ses activités de financement (note 3).

Au 31 décembre 2022, les échéances contractuelles des passifs financiers et des obligations locatives de la société se présentaient comme suit :

	Valeur comptable	Montant du règlement	Moins d'un an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 et 3 ans
	\$	\$	\$	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	3 776 568	3 776 568	3 776 568	-	-
Obligations locatives	725 149	925 645	262 186	216 652	162 476
Montant à payer à Barrick	164 924	164 924	164 924	-	-
	4 666 641	4 867 137	4 203 678	216 652	162 476

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt auquel la société est exposée découle de sa trésorerie. La trésorerie porte intérêt à des taux variables. D'après la trésorerie détenue au 31 décembre 2022, une augmentation ou une diminution de 1 % des taux d'intérêt aurait fait varier la perte nette et les capitaux propres de 438 000 \$ (136 000 \$ au 31 décembre 2021).

Reunion Gold Corporation

Notes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

20. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de change

Dans le cours normal des activités, la société est exposée à un risque de change en raison des transactions commerciales qu'elle conclut dans une autre monnaie que les monnaies fonctionnelles respectives de chacune des entités du groupe consolidé. La société n'a conclu aucun contrat dérivé afin de gérer ce risque. La majeure partie des transactions liées aux activités de la société au Guyana sont libellées en dollars guyanais et en dollars américains. L'entité consolidée cherche à minimiser l'exposition au risque de change en surveillant les cours de change et en concluant des transactions en monnaies étrangères qui maximisent la position de l'entité consolidée. Le conseil d'administration estime que cette politique est appropriée, compte tenu de la taille de l'entité consolidée, de son stade d'exploitation, de sa situation financière et de l'approche du conseil d'administration en matière de gestion des risques.

Au 31 décembre 2022, les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères se composaient d'une trésorerie de 3 153 770.\$ (2 143 375 \$ au 31 décembre 2021), des charges payées d'avance et dépôts de 54 723 \$ (119 824 \$ au 31 décembre 2021), des comptes fournisseurs et frais courus de 2 668 466 \$ (1 714 274 \$ au 31 décembre 2021) et un montant à payer à Barrick de 164 924 \$ (64 494 \$ au 31 décembre 2021). Une augmentation ou une diminution de 10 % du cours de change des monnaies étrangères par rapport à celui du dollar canadien utilisé pour convertir le solde des instruments financiers de la société au 31 décembre 2022 aurait une incidence d'environ 38 000 \$ (48 000 \$ au 31 décembre 2021).

Risque de crédit

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable des actifs financiers qu'elle détient. Au 31 décembre 2022, les actifs financiers de la société qui l'exposaient à un risque de crédit se composaient principalement de la trésorerie et équivalents de trésorerie, du montant à recevoir de parties liées, des autres débiteurs et des dépôts. Afin d'atténuer l'exposition au risque de crédit (qui est jugé faible), la société a mis en place une politique visant à s'assurer que les contreparties démontrent une solvabilité minimale acceptable et à garantir la liquidité des fonds disponibles. La trésorerie et équivalents de trésorerie de la société sont détenus auprès de grandes institutions financières basées au Canada et en France et le risque de crédit des autres actifs financiers est jugé faible.

Risque d'ordre politique

La société mène ses activités de prospection en Amérique du Sud. Ces activités peuvent être exposées à des risques d'ordre politique, économique ou à d'autres risques qui pourraient avoir des répercussions sur ses activités de prospection et d'évaluation ainsi que sur sa situation financière future.

Reunion Gold Corporation

Notes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

21. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les transactions conclues entre la société et ses parties liées, autres que les filiales qui sont intégralement consolidées, sont décrites ci-après. Les transactions entre parties liées sont évaluées à la valeur d'échange, laquelle correspond au montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées. À moins d'indication contraire, aucune de ces transactions n'était assujettie à des modalités ou conditions particulières. Aucune garantie n'a été fournie dans le cadre de ces transactions.

Sociétés sous gestion commune

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021, la société avait conclu des ententes distinctes prévoyant la prestation de services administratifs et juridiques à d'autres sociétés inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX qui lui sont liées du fait que certains membres de la direction de ces sociétés sont les mêmes que ceux de la société, notamment St Charles Resources Inc. et Odyssey Resources Limited. Les services sont fournis au coût pour toutes les charges directes, plus des frais mensuels fixes pour couvrir les charges indirectes. Ces montants recouvrés au titre de services administratifs au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 ont totalisé 16 000 \$ (81 770 \$ durant l'exercice terminé le 31 décembre 2021) et ont été portés en réduction des frais de bureau et autres frais dans les états consolidés du résultat global.

Au 31 décembre 2022, la société affichait un montant de 2 774 \$ (41 469 \$ au 31 décembre 2021) à recevoir de ces sociétés liées. Les montants à recevoir ne portent pas intérêt et sont exigibles dans un délai de 30 jours suivant la date de facturation.

Rémunération des administrateurs et des principaux dirigeants de la société

La rémunération attribuée aux administrateurs et aux principaux dirigeants, y compris le président et chef de la direction et le chef des finances, s'établit comme suit

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2022	2021
	\$	\$
Salaires et honoraires de consultation	1 725 044	662 578
Rémunération fondée sur des actions	2 382 127	302 179
	4 107 171	964 757

Au 31 décembre 2022, les comptes fournisseurs et frais courus à payer comprenaient un montant de 134 391 \$ dû à un dirigeant de la société (néant au 31 décembre 2021).

Reunion Gold Corporation

Notes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

22. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Exercice de bons de souscription d'actions

Du 1^{er} janvier 2023 au 25 avril 2023, un total de 36 114 539 de bons de souscription d'actions ont été exercées pour un produit de 5 468 447 \$.

Octroi d'options d'achat d'actions

Le 16 mars 2023, la société a octroyé 21 075 000 options d'achat d'actions à ses administrateurs, dirigeants, employés et consultants clés. Les options d'achat d'actions ont une durée de cinq ans et peuvent être exercées au prix de 0,38 \$ par action. Les droits sous-jacents aux options d'achat d'actions octroyées s'acquerront sur une période de deux ans.



REUNION GOLD CORPORATION
(TSXV : RGD)

**ANALYSE PAR LA DIRECTION DE
LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES
RÉSULTATS D'EXPLOITATION**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE 2022**



REUNION GOLD CORPORATION

ANALYSE PAR LA DIRECTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

La présente analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation (l'« **analyse** ») de Reunion Gold Corporation (« **Reunion Gold** ») et de ses filiales (collectivement, la « **Société** »), couvre les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 et doit être lue de concert avec les états financiers consolidés audités et les notes y afférentes de la Société pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (les « **états financiers consolidés 2022 et 2021** »). Les états financiers consolidés 2022 et 2021 ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « **IFRS** »).

La date d'effet de la présente analyse est le 25 avril 2023.

Tous les résultats financiers inclus dans la présente analyse sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Description des activités

Reunion Gold est une société canadienne dont les activités sont axées sur l'acquisition, l'exploration et la mise en valeur de projets miniers dans la région du bouclier guyanais d'Amérique du Sud. Son projet phare est Oko Ouest, au Guyana, dont elle détient la propriété exclusive. La Société détient également une participation dans d'autres projets d'exploration aurifère au Suriname et en Guyane française.

Les actions ordinaires de Reunion Gold se négocient à la Bourse de croissance TSX (« **TSXV** ») sous le symbole RGD et sur la plateforme OTCQX sous le symbole « **RGDFF** ».

Faits saillants de 2022 et événements après la fin de l'exercice

- En date de la présente analyse, la Société dispose d'une trésorerie et équivalents de trésorerie d'environ 37,0 millions \$, dans la foulée de la conclusion en 2022cde deux placements privés pour un produit brut total de 48,3 millions \$ et l'exercice de bons de souscription d'actions et d'options d'achat d'actions pour un produit de 12,0 millions \$ depuis le 1^{er} janvier 2022. La Société compte 1 032 378 374 actions émises et en circulation.

- En 2022, la Société a réalisé plus de 40 000 m de forage au diamant et plus de 16 000 m de forage par circulation inverse (CI) au projet Oko Ouest, produisant un nombre considérable d'intersections à fortes teneurs, principalement dans la zone Kairuni, d'une longueur de 2 km, en particulier dans le bloc d'exploration 4, où a eu lieu la majeure partie des travaux de forage.
- Depuis le 1^{er} janvier 2023, quelque 26 000 m de forage au diamant et 8 500 m de forage CI ont été réalisés à Oko Ouest, dont environ 6 500 m de trous de prospection pour sonder sous des zones recouvertes d'une croûte concrétionnée dans les portions centrale et ouest du secteur du projet Oko Ouest.
- Cinq foreuses au diamant et deux foreuses CI sont présentement utilisées exclusivement pour la campagne d'exploration en cours au projet Oko Ouest.
- Rick Howes s'est joint au conseil d'administration de la Société le 28 novembre 2022 et est devenu président et chef de la direction de Reunion Gold le 1^{er} janvier 2023, remplaçant Carlos Bertoni, qui agissait à titre de chef de la direction intérimaire depuis novembre 2020.
- Pierre Chenard et Frederick Stanford ont été nommés au conseil d'administration en mars et août 2022, respectivement; Justin van der Toorn a été nommé vice-président, exploration en août 2022.
- La Société a été nommée comme partie dans un exposé de demande présenté par Barrick Gold Corporation (« **Barrick** ») devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario le 10 février 2023; l'exposé de demande porte sur la résiliation par la Société, le 5 décembre 2022, de son entente d'alliance stratégique avec Barrick. La Société se défend vigoureusement contre la demande. La Société a déposé une défense en lien avec l'exposé de demande de Barrick le 24 mars 2023.
- En février 2023, la Société a mandaté G Services Miniers (« **GSM** ») pour la prestation d'une gamme complète de services d'ingénierie et de mise en valeur de projet pour son projet Oko Ouest, comprenant la préparation d'une estimation initiale des ressources minérales d'ici le milieu de 2023, suivie d'une évaluation économique préliminaire d'ici la fin de l'année.
- Le 18 mai 2022, les actions ordinaires de la Société ont commencé à se négocier sur la plateforme OTCQB Venture Market sous le symbole RGDF. Le 4 avril 2023, la Société a été surclassée à la plateforme OTCQX Best Market, le plus haut niveau des plateformes d'OTC Markets. L'OTCQB et l'OTCQX sont des plateformes américaines de négociation exploitées par OTC Markets Group à New York.
- En août 2022, la Société a reçu un paiement de 2 350 000 \$ US découlant du règlement de la contrepartie supplémentaire reliée à la vente, en 2017, du projet manganifère Matthews Ridge à Bosai Minerals Group Co. Ltd.

- La Société s'est vue remettre le prix de la découverte d'exploration de l'année de Mines and Money en décembre 2022, et son action figurait parmi les 50 plus performantes du TSXV en 2022, se classant au deuxième rang du secteur minier.
- La Société a subi une perte de 26,7 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 (0,03 \$ l'action), comparativement à une perte de 8,8 millions \$ durant la même période en 2021 (0,01 \$ l'action); la perte durant la période visée comprend 22,4 millions \$ en dépenses de prospection, principalement pour le projet Oko Ouest.

Projet Oko Ouest (Guyana)

Le secteur du **projet Oko Ouest** est situé dans les camps miniers de Cuyuni et Mazaruni, dans le centre-nord du Guyana. La Société est propriétaire exclusif du projet Oko Ouest.

En septembre 2002, la Commission de la géologie et des mines du Guyana a délivré un permis de prospection (« **PP** ») à la filiale exclusive de la Société au Guyana, Reunion Gold Inc. Le PP couvre une superficie de 10 890 acres (environ 44 km²), remplaçant les onze permis d'extraction d'échelle intermédiaire détenus auparavant par des entrepreneurs locaux et qui faisaient l'objet d'options accordées à la Société. Le PP est valide pour une période de trois ans et peut être renouvelé à deux reprises, chaque fois pour une période d'une année.

En février 2023, la Société a exercé les deux options conférées par les détenteurs locaux et a acquis tous les droits sur le projet Oko Ouest sans contrepartie supplémentaire, la Société ayant acquitté tous les paiements annuels dus. Conformément à une des ententes d'option, le donneur d'option aura droit à une contrepartie conditionnelle de 5,00 \$ US par once d'or produite des secteurs visés par les permis qu'il détenait (qui représentent environ 86,5 % du permis du projet Oko Ouest).

Au début de mars 2023, la Société a conclu une entente d'investissement avec le gouvernement du Guyana. Cette entente permet l'importation en franchise de droits d'équipements nécessaires à l'avancement du projet.

Projet Oko Ouest, exploration

En 2020, le levé géochimique, les travaux de tranchée et la campagne de forage initiale de la Société ont mené à la découverte et la confirmation de la présence de minéralisation en or dans des zones de cisaillement chevauchant le contact entre un assemblage de ceinture de roches vertes et une unité de granitoïde du côté est du secteur du projet. La minéralisation coïncide avec une anomalie géochimique d'or dans le sol de 6 km de longueur. Les 2,0 km les plus au nord de l'anomalie géochimique en or dans le sol (appelé la zone Kairuni)

constituent le secteur où la majorité des travaux de forage subséquents ont eu lieu. La zone Takutu consiste en le prolongement de 4,0 km vers le sud de ces mêmes zones de cisaillement.

Depuis juin 2021, date du début de la première campagne de forage importante dans la zone Kairuni, la Société a foré environ 75 000 m de sondages au diamant et environ 34 600 m de sondages CI au projet Oko Ouest. Les résultats de forage depuis juin 2021 ont montré une bonne continuité de la minéralisation en or dans la zone Kairuni du projet Oko Ouest en ce qui concerne les largeurs, les teneurs et la géologie, particulièrement dans le secteur du bloc d'exploration 4, où, à ce jour, la Société a délimité une minéralisation continue en or sur 2 000 m horizontalement et jusqu'à une profondeur de 600 m.

Les faits saillants des résultats à fortes teneurs depuis le 2021 sont les suivants :

- OKWD21-038, bloc 4, 66,87 g/t Au sur 8,5 m;
- OKWD22-185, bloc 4, 21,32 g/t Au sur 17,6 m;
- OKWD21-099, bloc 4, 18,98 g/t Au sur 16,0 m;
- OKWD22-096, bloc 4, 6,62 g/t Au sur 26,4 m;
- OKWD22-176, bloc 4, 7,36 g/t Au sur 22,9 m;
- OKWD22-187, bloc 4, 5,71 g/t Au sur 40,9 m.

Les résultats de deux sondages profonds réalisés vers la fin de 2022 démontrent aussi un potentiel de prolongement de la minéralisation sur plus de 400 m jusqu'à presque 1 km de profondeur. Tous les résultats de sondages peuvent être consultés sur le site web de la Société (www.reuniongold.com).

En plus des forages dans la zone Kairuni, la Société a commencé l'exploration de la zone Takutu en 2022. La Société croit que cette zone constituerait la source de l'or alluvial exploité par le passé dans plusieurs cours d'eau en aval de la zone et elle coïncide avec des anomalies géochimiques dans le sol. Vers la fin de 2022, la Société a entrepris une campagne de forage à Takutu avec la foreuse à circulation inverse pour des sondages de reconnaissance le long des zones de cisaillement cartographiées. Cette campagne sera suivie du forage au diamant de toute nouvelle minéralisation en or découverte.

Au début de 2023, la Société a entrepris une campagne de forage de prospection par circulation inverse de 8 000 m à l'aide d'une foreuse plus petite conçue pour forer des trous de 30 m à 40 m de profondeur dans la zone Bryan, afin d'établir une carte plus complète des anomalies géochimiques du secteur ouest de la zone visée par le permis, où l'échantillonnage de surface n'est pas possible en raison de la présence d'un couvert de croûte concrétionnée et d'alluvions. L'exploitation de dépôts alluvionnaires en aval, en particulier, indique la présence potentielle de sources d'or dans les secteurs topographiquement plus hauts recouverts de croûte concrétionnée. Des travaux de suivi sur toute cible ainsi cernée seront effectués durant la deuxième moitié de 2023.

Étant donné le succès de la campagne de forage à ce jour, la Société a ajouté en 2022 deux foreuses au diamant de capacité accrue, fournies par Major Drilling Group International Inc., afin d'accélérer son programme de définition des ressources dans la zone Kairuni, ainsi qu'une foreuse par CI plus petite. Ceci porte le nombre total de foreuses à cinq foreuses au diamant et deux foreuses CI. Forte de ces capacités de forage accrues, la Société travaille à la réalisation d'une campagne de forage de définition des ressources à un espacement nominal de 80 m ou moins, jusqu'à environ 600 m de profondeur.

Des renseignements scientifiques et techniques supplémentaires sur le projet Oko Ouest sont disponibles dans un rapport technique préparé conformément au Règlement 43-101 intitulé *Oko West Gold Project, Cuyuni Mining District, Guyana*, versé sur le site de SEDAR le 20 mars 2023.

Projet Oko Ouest, études

Le 23 février 2023, la Société annonçait qu'elle avait mandaté G Services Miniers (« **GSM** ») pour la prestation d'une gamme complète de services d'ingénierie et de mise en valeur de projet pour son projet Oko Ouest, au Guyana. La Société travaille déjà avec GSM à la publication d'une estimation initiale des ressources minérales (« **EIR** ») pour la zone Kairuni, vers le milieu de 2023. Les services que fournira GSM feront suite à l'EIR et comprennent une évaluation économique préliminaire pour le projet Oko Ouest. La Société pourra faire appel à GSM, selon le cas, pour des études de pré faisabilité et de faisabilité, ainsi que pour des services de base et détaillés d'ingénierie et d'approvisionnement, de construction et de mise en service.

Au début de 2022, la Société a mandaté Environmental Resource Management (« **ERM** ») pour la réalisation de travaux planifiés sur les conditions environnementales de référence au projet Oko Ouest. La Société a également retenu les services de Sustainability Frameworks, de Washington (DC), pour la prestation de services de révision par les pairs des constatations et documents finaux de chaque phase des travaux de terrain, afin d'en assurer la conformité aux normes de performance de la Société financière internationale (SFI). En 2022, ERM a réalisé une étude portant sur la biodiversité terrestre et aquatique, la qualité des eaux souterraine et de surface et l'échantillonnage du sol durant la saison humide, ainsi qu'une étude de la faune et l'échantillonnage des eaux souterraine et de surface durant la saison sèche. Les eaux de surface de cours d'eau locaux ont également été échantillonnées pour l'analyse d'ADN environnemental (ADNe) dans le but de cartographier la biodiversité de la faune aquatique en utilisant une technique mise au point par NatureMetrics. Les résultats pour les saisons humide et sèche sont en cours d'examen, et d'autres travaux sont en cours de planification pour 2023 à la lumière de ces résultats.

La Société a retenu les services de Base Met Labs pour la réalisation d'essais exhaustifs sur quelque 20 échantillons de carotte du projet Oko Ouest. Un total de 1 200 kg de matériau a été expédié au laboratoire de Base Met à Kamloops (Colombie-Britannique, Canada). Les analyses comprendront la détermination de l'indice de Bond, l'évaluation minéralogique quantitative par microscopie électronique à balayage

(QEMSCAN), des essais de récupération d'or par gravité et des essais en bouteille sur des échantillons broyés de différentes granulométries. Les résultats de cette campagne sont attendus au milieu de 2023.

La Société a également retenu les services de Newfields pour une évaluation géotechnique initiale reposant sur les carottes et les données de forage disponibles, dont l'objectif est de déterminer les pentes possibles pour la conception de futures fosses.

La Société a mandaté Instream Energy Systems, un groupe canadien spécialisé dans la production hydroélectrique au fil de l'eau grâce à une technologie hydrocinétique, pour mener une étude de préfaisabilité visant à examiner son utilisation possible pour le projet Oko Ouest. Cette technologie emploie du matériel modulaire submergé déployé dans des rivières sans réservoirs.

Projet Oko Ouest, responsabilité sociale

Le paludisme est endémique dans la région de Cuyuni et Mazaruni, où se trouve le projet Oko Ouest. La Société a établi un partenariat avec le ministère de la Santé du Guyana visant la prestation de services de prévention et de traitement à tous ses employés et aux collectivités minières situées à proximité. Le personnel médical de la Société au site du projet offre gratuitement des tests de dépistage du paludisme, des médicaments et des soins médicaux généraux aux collectivités environnantes. La campagne d'éradication du paludisme a mené à une réduction significative des cas de paludisme dans la région.

Projet NW Extension (Suriname)

Le projet **NW Extension**, qui comprend trois droits d'exploration visant une superficie totale de 925 km², est situé à 60 km à l'ouest-sud-ouest de Paramaribo (Suriname). La Société a l'option d'acquérir une participation de 100 % dans le projet. Ce projet a été inclus à l'alliance avec Barrick en septembre 2020.

Une campagne de forage de 3 000 m était planifiée pour valider des cibles cernées à la lumière de l'interprétation d'un levé géophysique effectué en 2021. Au début de 2022, un total de 1 901 m dans 30 sondages avaient été forés le long de trois clôtures de forage, avant que la campagne ne soit interrompue à la mi-mars 2022 en raison de précipitations exceptionnelles et de la dégradation de l'accès au secteur du projet. Étant donné les résultats décevants de la campagne d'exploration et le fait que le secteur du projet est attenant à une réserve naturelle et une réserve ornithologique, comportant un important risque d'impacts environnementaux négatifs, la Société a informé Barrick qu'elle n'effectuerait plus de travaux sur ce projet. Comme convenu avec Barrick, la Société a procédé à la démobilisation et la réhabilitation complètes du secteur du projet et elle a offert à Barrick de lui transférer ses droits en vertu de l'entente d'option sans contrepartie.

Projet Boulanger (Guyane française)

Le projet Boulanger est situé à 60 km au sud de Cayenne, la capitale de la Guyane française. En juillet 2017, la Société a conclu une convention d'option pour acquérir de la Compagnie Minière de Boulanger (« **CMB** »), une société privée sans lien de dépendance, une participation de 100 % dans certains titres miniers situés en Guyane française, dont les concessions minières de Boulanger, Central Bief, Devez Nord et Devez Sud et le permis d'exploration de Carapa (le « **projet Boulanger** »). En juillet 2019, la convention d'option a été modifiée pour inclure le permis d'exploration de Chawari et le permis d'exploitation artisanale de Saint-Michel, et la période d'option a été prolongée jusqu'en juillet 2021. La convention d'option a par la suite été modifiée pour prolonger la période d'exercice de l'option jusqu'en juillet 2023. Pour exercer l'option, la Société serait tenue de verser un montant initial de 1 million d'euros à CMB et un dernier montant supplémentaire de 1 million d'euros à CMB après approbation par les autorités réglementaires françaises du transfert à la Société des concessions et permis d'exploration. CMB conserverait une redevance de 2 % calculée à la sortie de la fonderie pour le projet.

Les quatre concessions minières, qui avaient expiré le 31 décembre 2018, ont été renouvelées par le gouvernement français par un décret publié le 7 juin 2021, pour une période de 15 ans jusqu'au 31 décembre 2033. Dans la foulée du renouvellement des quatre concessions, un organisme non gouvernemental (« **ONG** ») a intenté des procédures administratives contre le gouvernement français (le Conseil d'État) visant l'annulation du renouvellement des concessions de CMB, les principaux arguments de l'ONG consistant en l'absence d'un examen public durant le processus de renouvellement et la non-prise en compte des impacts environnementaux du renouvellement.

Le 28 juillet 2022, le Conseil d'État français s'est prononcé en faveur des procédures administratives de l'ONG intentées en 2021, arguant que le gouvernement français avait outrepassé sa compétence en renouvelant les quatre concessions de Boulanger. Cette décision annulait ainsi les quatre décrets en vertu desquels les concessions de Boulanger avaient été renouvelées. CMB a récemment déposé de nouvelles demandes de renouvellement pour les quatre concessions. Bien que la Société ait le droit de poursuivre ses activités d'exploration au projet Boulanger en vertu des anciennes concessions minières, elle ne prévoit pas, à l'heure actuelle, y poursuivre des activités d'exploration avant que les concessions soient renouvelées. Il n'y a aucune garantie que les concessions seront renouvelées et, le cas échéant, quand elles le seraient.

Des travaux de terrain n'ont pas été réalisés au projet **Boulanger** en 2022, et le projet est actuellement en mode surveillance et maintien. La Société est présentement en discussion pour prolonger la période d'exercice de l'option.

Le 31 décembre 2022, la Société a radié des dépenses capitalisées de 1,6 million \$ associées au projet Boulanger en raison de l'incertitude liée au renouvellement des concessions de Boulanger et puisque la

Société ne prévoit pas mener de travaux d'exploration visant le projet avant que ces concessions aient été renouvelées.

Projet Dorlin (Guyane française)

Le projet Dorlin consiste en un secteur de 84 km² visé par un permis d'exploitation (« **PEX de Dorlin** ») pour l'or et situé dans le centre-ouest de la Guyane française, à environ 190 km au sud-ouest de la capitale Cayenne. Le PEX est détenu par la Société Minière Yaou-Dorlin (« **SMYD** »), filiale d'Auplata Mining Group, société française cotée à la bourse de Paris. En février 2017, la Société a conclu une convention d'option visant l'acquisition de SMYD d'une participation de 75 % dans le projet Dorlin. L'option est valide jusqu'au 30 juillet 2025.

En 2020, le PEX de Dorlin a été renouvelé rétroactivement pour une période de cinq ans qui a pris fin le 30 juillet 2020. En juin 2020, SMYD, en collaboration avec la Société, a déposé une demande pour obtenir une concession de 25 ans pour remplacer le PEX de Dorlin. À la date de la présente analyse, cette demande est en traitement. Conformément au Code minier français, le PEX de Dorlin demeure valide jusqu'à ce qu'une décision ait été prise concernant la demande de concession. Pour exercer son option d'acquiescer une participation de 75 % dans le projet Dorlin, la Société doit réaliser une étude de faisabilité d'ici le 30 janvier 2025. Une fois l'option exercée, SMYD peut conserver une participation de 25 % ou peut choisir de recevoir une participation de 5 % au bénéfice net du projet. Le projet Dorlin est assujéti à une redevance de 1,0 % payable à ses anciens propriétaires.

Des travaux de terrain n'ont pas été réalisés au projet Dorlin depuis le premier trimestre de 2020, et la Société ne prévoit pas mener d'autres travaux d'exploration avant que la concession soit accordée. Il n'y a aucune garantie que la concession sera accordée et, le cas échéant, quand elle le serait.

Personne qualifiée

Justin van der Toorn (CGeol, FGS, EurGeol), vice-président, exploration de la Société et personne qualifiée aux termes du *Règlement 43-101*, a examiné et approuvé les données scientifiques et techniques contenues dans la présente analyse.

Résiliation de l'alliance stratégique avec Barrick

Le 3 février 2019, la Société concluait une entente d'alliance stratégique (l'« **entente d'alliance** ») avec Barrick visant l'exploration, la mise en valeur et l'exploitation conjointes de projets miniers dans le bouclier guyanais (l'« **alliance** »). La Société apportait initialement à l'alliance les projets Waiamu, Aremu, Arawini et Oko, tous situés au Guyana (les « **projets inclus initiaux** »). En janvier 2020, Barrick choisissait d'exclure

tous les projets inclus initiaux de l'alliance, dont le projet Oko Ouest. En septembre 2020, le projet NW Extension était ajouté à l'alliance, et aucun autre projet n'y a été inclus après cette date.

En 2022, le seul projet toujours visé par l'alliance était le projet NW Extension, au Suriname. En août 2022, la Société informait Barrick qu'elle n'effectuerait plus de travaux visant le projet NW Extension. En octobre 2022, Barrick et la Société s'entendaient sur un plan de réhabilitation et de démobilitation pour le projet NW Extension, qu'elles ont mené bien. Le 5 décembre 2022, la Société informait Barrick qu'elle résiliait l'entente d'alliance avec prise d'effet le 3 février 2023 et offrait de transférer à Barrick ses droits en vertu de l'entente d'option visant le projet NW Extension, permettant ainsi à Barrick d'y poursuivre ses propres activités d'exploration, si elle en décidait ainsi.

La Société a été nommée comme partie dans un exposé de demande présenté par Barrick Gold Corporation devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario le 10 février 2023. L'exposé de demande porte sur la résiliation par la Société, le 5 décembre 2022, de son entente d'alliance stratégique avec Barrick datée du 3 février 2019, et ses modifications. La Société se défend vigoureusement contre la demande. La Société a déposé une défense et une demande reconventionnelle en lien avec l'exposé de demande de Barrick le 24 mars 2023 qui rejettent la nature perpétuelle de l'alliance et exigeant des ordonnances à cet effet.

Affaires de la Société

Placement privé par prise ferme du 8 juillet 2022

Le 8 juillet 2022, la Société a clos un placement privé par prise ferme (le « **placement privé par prise ferme** ») d'unités de la Société (les « **unités** ») dont Sprott Capital Partners LP et Paradigm Capital Inc. étaient les copreneurs fermes principaux, au nom d'un consortium de preneurs fermes comprenant Cormark Securities Inc., iA Private Wealth Inc. et Dundee Goodman Merchant Partners (collectivement avec les copreneurs fermes principaux, les « **preneurs fermes** »). Simultanément, la Société a également clos un placement privé sans l'entremise d'un courtier d'unités avec Dundee Resources Limited, qui détenait alors une participation de 16,3 % dans la Société, aux mêmes conditions que les unités émises et vendues en vertu du placement privé par prise ferme (le « **placement simultané** » et, combiné au placement privé par prise ferme, le « **placement** »). Dans le cadre du placement, la Société a émis 141 648 349 unités au prix de 0,26 \$ l'unité, incluant 23 500 000 unités émises dans le cadre du placement simultané, pour un produit brut combiné pour la Société de 36 828 570 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la Société et de la moitié d'un bon de souscription d'action ordinaire de la Société (un bon de souscription entier constituant un « **bon de souscription** »). Chaque bon de souscription permet à son porteur d'acheter une action ordinaire au prix d'exercice de 0,39 \$ jusqu'au 8 juillet 2024, pourvu que, si le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la Société à la Bourse de croissance TSX ou toute autre bourse sur laquelle les actions ordinaires sont négociées est égal ou supérieur à 0,55 \$ pendant une

période de 10 jours de bourse consécutifs, la Société puisse, à son gré, choisir de devancer l'expiration des bons de souscription. En guise de rémunération pour les services rendus par les preneurs fermes en lien avec le placement privé par prise ferme, la Société a versé aux preneurs fermes une commission en espèces de 1 835 314 \$ et leur a émis un total de 7 058 900 bons de courtier non transférables. Chaque bon de courtier permet à son porteur d'acheter une action ordinaire de la Société à un prix d'exercice de 0,26 \$ jusqu'au 8 juillet 2024.

Placement privé par prise ferme du 24 février 2022

Le 24 février 2022, la Société a conclu un placement privé par prise ferme d'actions ordinaires (le « **placement** ») avec Paradigm Capital inc. et Dundee Goodman Merchant Partners (les « **preneurs fermes principaux** ») au nom d'un consortium de preneurs fermes (collectivement avec les preneurs fermes principaux, les « **preneurs fermes** ») et a émis 65 715 349 actions ordinaires de la Société au prix de 0,175 \$ l'action pour un produit brut total de 11 500 186 \$ pour la Société. En guise de rémunération, la Société a versé aux preneurs fermes une commission en espèces d'environ 680 000 \$ et leur a émis un total de 3 894 064 options non transférables (les « **options de rémunération** »). Chacune des options de rémunération permet à son détenteur d'acheter une action ordinaire de la Société à un prix d'exercice de 0,175 \$ l'action jusqu'au 24 février 2024. Dundee Resources Limited, une filiale de Dundee Corporation qui détenait alors une participation de 16,9 % dans la Société, a acquis 28 573 907 actions ordinaires pour un montant de 5 000 434 \$. David Fennell, président exécutif de la Société, et Richard Cohen, un administrateur, ont également participé au placement, acquérant 1 428 571 et 200 000 actions ordinaires, respectivement.

Règlement d'une contrepartie conditionnelle

En février 2017, la Société vendait son projet manganifère Matthews Ridge à Bosai Minerals Group Co. Ltd (« **Bosai** »). La Société a reçu un versement de 5 millions \$US à la conclusion de la vente et une contrepartie conditionnelle de jusqu'à 5 millions \$US était payable par Bosai à la Société une fois la mine en production, à raison de 2,00 \$US la tonne de concentré ou de minerai de manganèse expédiée du projet, ces paiements devant être versés sur une base trimestrielle. En août 2022, après le début de la production au projet de Matthews Ridge, la Société et Bosai ont convenu de régler la contrepartie conditionnelle supplémentaire par un versement unique de 3 060 307 \$ (2 350 000 \$US), que la Société a reçu.

Nomination de Richard Howes comme président, chef de la direction et administrateur

Le 1^{er} janvier 2023, Richard (Rick) Howes est devenu président et chef de la direction de la Société. M. Howes est un ingénieur minier comptant plus de 39 années d'expérience dans le secteur minier, ces dernières années en tant que président et chef de la direction de Dundee Precious Metals. M. Howes présente une vaste expérience technique, de l'exploitation et de la mise en valeur de projets pour des mines tant souterraines

qu'à ciel ouvert partout au Canada et à l'international. Il détient un baccalauréat avec distinction en sciences appliquées (génie minier) de l'Université Queen's de Kingston (Ontario) et est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés. M. Howes avait auparavant été nommé au conseil d'administration de la Société le 28 novembre 2022.

Nomination de Fred Stanford au conseil d'administration

Le 18 août 2022, M. Frederick Stanford a été nommé à titre d'administrateur indépendant au conseil d'administration de la Société. M. Stanford est un ingénieur industriel comptant 40 années d'expérience dans le secteur minier et présente une longue et reluisante feuille de route en matière d'expansion et d'exploitation d'entreprises. Il a été chef de la direction et administrateur chez Rhyolite Resources Ltd. de septembre 2021 à décembre 2022. Il avait auparavant occupé le poste de président et chef de la direction de Torex Gold Resources Inc. pendant plus de 10 ans. De 1981 à 2009, il a occupé divers postes de direction à Sudbury pour Vale Canada Limited (anciennement Vale Inco et Inco Limited).

Nomination de Pierre Chenard au conseil d'administration

Le 1^{er} mars 2022, M. Pierre Chenard a été nommé à titre d'administrateur indépendant au conseil d'administration de la Société. M. Chenard est un dirigeant d'entreprises internationales chevronné. Il a occupé différents postes dans les domaines juridique et du développement des affaires au cours des 35 dernières années, notamment chez AngloGold Ashanti, Rio Tinto Aluminum et Cambior inc. M. Chenard est actuellement vice-président directeur et chef des stratégies chez Allied Gold Corp, une société d'exploitation aurifère. M. Chenard est diplômé en droit civil et en common law de l'Université McGill et est membre du Barreau du Québec depuis 1984.

Nomination de Justin van der Toorn au poste de vice-président, exploration

Le 18 août 2022, M. Justin van der Toorn a été nommé au poste de vice-président, exploration de Reunion Gold. Justin est un géologue d'exploration qui compte 18 années d'expérience dans l'industrie des minéraux, ayant dirigé et géré des équipes d'exploration pour des activités allant de l'exploration hors chantier au forage de découverte et de définition des ressources. Il a travaillé, principalement en exploration pour l'or, dans différentes régions du monde, dont l'Europe de l'Est, l'Amérique du Nord et le bouclier guyanais. Justin détient une maîtrise ès sciences en géologie de la Royal School of Mines, de l'Imperial College de Londres. Il est géologue agréé par la Geological Society (CGeol) et la Fédération Européenne des Géologues (EurGeol).

Attribution d'options d'achat d'actions

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Société a attribué les options d'achat d'actions suivantes à ses administrateurs, dirigeants, employés et consultants clés, en vertu de son régime à nombre d'actions variable visant 10 % des actions :

- le 16 mars 2023, 21 075 000 options d'achat d'actions au prix d'exercice de 0,38 \$;
- le 28 novembre 2022, 2 200 000 options d'achat d'actions au prix d'exercice de 0,44 \$;
- le 26 septembre 2022, 3 500 000 options d'achat d'actions au prix d'exercice de 0,35 \$;
- le 9 juin 2022, 100 000 options d'achat d'actions au prix d'exercice de 0,27 \$;
- le 1^{er} mars 2022, 16 500 000 options d'achat d'actions au prix d'exercice de 0,26 \$;
- le 7 janvier 2022, 750 000 options d'achat d'actions au prix d'exercice de 0,15 \$.

Toutes les options d'achat d'actions attribuées ont une durée de cinq ans et sont acquises sur une période de deux ans à compter de la date d'attribution.

Rachat d'UAR

En 2022, la Société a émis 1 216 316 actions ordinaires dans la foulée du rachat d'une quantité équivalente d'unités d'action restreintes (« UAR »), en vertu du régime d'UAR de la Société.

Exercice de bons de souscription d'actions et d'options d'achat d'actions

En 2022, un total de 36 089 663 bons de souscription d'actions ont été exercés pour un produit de 4 946 159 \$. Depuis le 1^{er} janvier 2023, un total de 36 114 538 bons de souscription d'actions ont été exercés pour un produit de 5 468 447 \$.

En 2022, un total de 13 917 668 options d'achat d'actions ont été exercées pour un produit de 1 499 843 \$. Depuis le 1^{er} janvier 2023, un total de 764 000 options d'achat d'actions ont été exercées pour un produit de 122 240 \$.

Perspectives

En 2023, les efforts de la Société à son projet Oko Ouest s'axeront sur les initiatives suivantes :

- la poursuite du forage d'extension et du forage intercalaire dans la zone Kairuni en vue de la préparation d'une estimation initiale des ressources d'ici le milieu de 2023; cela comprend le forage d'expansion en cours dans le bloc 4 jusqu'à une profondeur d'environ 600 m et du forage d'extension du prolongement horizontal de la minéralisation et en profondeur, dans les blocs 1, 5 et 6;

- l'exploration de secteurs situés en dehors du secteur visé par la présente campagne de forage de définition des ressources, mais toujours dans le secteur du permis de prospection d'Okou Ouest, afin de cerner de nouvelles zones de minéralisation en or. Cette campagne comprendra ce qui suit : 1) des travaux d'exploration et des forages de suivi dans la zone Takutu, 2) des levés magnétiques au sol sur la zone à proximité du cisaillement principal (zone Carol, située immédiatement à l'ouest du secteur des travaux de forage de définition en cours), et 3) environ 8 000 m de forage CI de reconnaissance dans la zone Bryan, afin d'établir une carte plus complète des anomalies géochimiques du secteur ouest de la zone visée par le PP, où l'échantillonnage de sol en surface n'est pas possible en raison de la présence d'une croûte concrétionnée et d'alluvions. Des travaux de suivi sur toute cible ainsi cernée seront effectués durant la deuxième moitié de 2023;
- la réalisation d'un programme exhaustif d'essais métallurgiques sur quelque 20 échantillons de carotte d'ici le milieu de 2023 et d'une deuxième phase d'études environnementales de référence; et
- la préparation, dirigée par GSM, d'une évaluation économique préliminaire d'ici la fin de 2023.

DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES (1)

Bilan	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	\$	\$
Trésorerie	43 786 923	13 636 064
Actifs de prospection et d'évaluation	1 240 853	2 429 419
Actif total	46 752 194	16 810 947
Portion non courante des obligations locatives	540 018	32 394
Capitaux propres	42 085 553	14 436 243

	Exercice terminé le 31 décembre 2022	Exercice terminé le 31 décembre 2021	Exercice terminé le 31 décembre 2020
	\$	\$	\$
Perte globale			
Perte nette pour l'année	(26 667 440)	(8 757 569)	(8 345 052)
Perte par action de base et diluée	(0,03)	(0,01)	(0,02)

Flux de trésorerie			
Activités d'exploitation	(20 338 067)	(7 044 507)	(6 908 671)
Activités d'investissement	(891 748)	(241 142)	(417 940)
Activités de financement	51 392 981	17 803 607	7 016 393

(1) Les données financières consolidées sont tirées des états financiers consolidés 2022, 2021 et 2020 de la Société, dressés conformément aux IFRS.

Depuis sa constitution, la Société n'a versé aucun dividende en espèces sur ses actions ordinaires en circulation, et il est très peu probable que des dividendes soient versés dans un avenir rapproché.

Revue financière

La Société est dans une phase d'exploration et ses activités ne génèrent encore aucun revenu. Par conséquent, la performance financière de la Société dépend largement de l'intensité des activités d'exploration et d'évaluation de ses projets et des frais de gestion et d'administration nécessaires à son exploitation et à l'exécution de ses activités.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la Société a subi une perte de 26 667 440 \$ (0,03 \$ l'action), comparativement à une perte de 8 757 569 \$ (0,01 \$ l'action) durant l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

La perte pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 comprend principalement des dépenses de prospection et d'évaluation de 22 420 070 \$ (6 899 503 \$ en 2021), comme cela est décrit dans le tableau ci-dessous, des frais de gestion et d'administration de 3 522 548 \$ (1 119 210 \$ en 2021), une rémunération à base d'actions de 2 947 475 \$ (454 460 \$ en 2021), une dépréciation d'actifs de prospection et d'évaluation de 1 578 414 \$ principalement liée à la propriété Boulanger (125 553 \$ en 2021 liée au projet Arawini), une dotation aux amortissements des immobilisations corporelles à hauteur de 352 190 \$ (286 877 \$ en 2021), une désactualisation liée à des obligations locatives de 32 289 \$ (23 515 \$ en 2021), partiellement compensés par un produit financier de 1 018 154 \$ (24 585 \$ en 2021) sur les liquidités détenues et par le règlement d'une contrepartie conditionnelle de 3 060 307 \$ (néant en 2021).

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la quote-part de la Société des dépenses de prospection s'est élevée à 22 420 070 \$ (6 899 503 \$ en 2021) et la quote-part des dépenses de Barrick dans des projets alors inclus à l'alliance s'est élevée à 453 928 \$ (528 630 \$ en 2021). Les activités par projet sont décrites dans la section Activités d'exploration.

La ventilation des dépenses de prospection s'établit comme suit :

	Exercices terminés le				
				31 décembre	31 décembre
	Oko	NW	Autres	2022	2021
Ouest	Extension	projets	Total	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$
Salaires et honoraires	3 257 730	257 809	111 302	3 626 841	2 615 372
Forage et analyses	14 162 435	451 021	(322)	14 613 134	2 544 902
Études et géophysiques	941 113	36 430	-	977 543	215 861
Coûts de campement	1 158 929	112 916	(10 845)	1 261 000	648 356
Fournitures de terrain	364 348	8 009	7 806	380 163	263 917
Transport et déplacements	1 116 136	578	2 286	1 119 000	431 017
Frais de concession	16 410	-	-	16 410	135 116
Autres	779 760	41 092	59 055	879 008	573 592
	21 796 861	907 855	169 282	22 873 998	7 428 133
Quote-part de Barrick	-	(453 928)	-	(453 928)	(528 630)
	21 796 861	453 927	169 282	22 420 070	6 899 503

Les frais de gestion et d'administration ont augmenté de 2 403 338 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 par rapport à l'exercice terminé le 31 décembre 2021. Des salaires et honoraires de 2 642 091 \$ (857 924 \$ en 2021) reflètent des ajustements faits au début de 2022 à la rémunération de base des administrateurs et hauts dirigeants de la Société, le paiement de 465 000 \$ en primes aux hauts dirigeants de la Société pour leur contribution au succès de la Société en 2021, une prime spéciale de 300 000 \$ payée en septembre 2022 au chef de la direction intérimaire de la Société pour le rôle important qu'il a joué dans la

découverte du projet Oko Ouest de la Société au Guyana, un estimé de primes de 500 000 \$ lié au régime de primes au rendement approuvé par le conseil d'administration pour l'année 2022, et l'ajout de personnel de soutien au siège de la Société. Des honoraires professionnels de 167 987 \$ payés en 2022 étaient plus élevés qu'en 2021 (65 340 \$), en raison d'honoraires de recrutement et d'honoraires de services juridiques plus élevés. Des frais de relations avec investisseurs et de déplacement de 445 726 \$ consistent principalement en des dépenses associées à la participation à plusieurs congrès miniers durant l'exercice (dont l'ACPE et les congrès de Beaver Creek et Londres et d'autres congrès aux États-Unis et en Europe) et des dépenses reliées à la présence en ligne de la Société auprès du milieu mondial de l'investissement et à plusieurs visites d'analystes au projet Oko Ouest de la Société en 2022 (89 014 \$ en 2021). Des coûts d'émetteur assujetti plus élevés de 104 634 \$ (32 313 \$ en 2021) sont principalement associés à l'inscription des actions ordinaires de la Société au marché de croissance OTCQB en 2022. La Société a payé des frais de bureau de 162 110 \$ en 2022 (74 619 \$ en 2021).

La rémunération en actions s'est élevée à 2 947 475 \$ durant l'exercice terminé le 31 décembre 2022 comparativement à 454 460 \$ en 2021. Les dépenses de rémunération en actions durant la période visée touchent principalement à l'attribution à des administrateurs, dirigeants, employés et consultants de 23 050 000 options d'achat d'actions durant les douze mois terminés le 31 décembre 2022 à une juste valeur marchande pondérée de 0,19 \$ l'option, amortie sur la période d'acquisition de 24 mois (comparativement à l'attribution de 8 125 000 options d'achat d'actions durant la même période en 2021 à une juste valeur de 0,05 \$ l'option).

Le 31 décembre 2022, la Société a radié des dépenses capitalisées de 1 562 141 \$ liées au projet Boulanger, en raison de l'incertitude entourant le renouvellement des concessions de Boulanger et étant donné que la Société ne prévoit pas réaliser des travaux d'exploration sur ce projet avant que ces concessions soient renouvelées. La Société a également radié un montant de 16 273 \$ lié à la propriété NW Extension au Suriname en raison de la décision de ne pas poursuivre l'exploration de ce projet.

L'augmentation du produit financier en 2022 découle principalement de plus grandes liquidités détenues dans la foulée de la clôture d'un programme incitatif de bons de souscription en décembre 2021 pour un produit de 8,1 millions \$ et des placements privés par prise ferme clos en février 2022 et en juillet 2022 pour un produit net de 45,1 millions \$.

En août 2022, la Société a réglé une contrepartie conditionnelle pour un montant de 3 060 307 \$ (2 350 000 \$ US) associée à la vente à Bosai Minerals Group Co. (« **Bosai** »), en février 2017, de son projet de manganèse de Matthews Ridge, dont elle était alors propriétaire exclusif. La Société a reçu un versement de 5 millions \$ US à la conclusion de la vente et une contrepartie conditionnelle de jusqu'à 5 millions \$ US était payable par Bosai à la Société une fois la mine en production, à raison de 2,00 \$ US la tonne de concentré ou de minerai de manganèse expédiée du projet, devant être versés sur une base trimestrielle. Après le début de la

production au projet de Matthews Ridge, la Société et Bosai ont convenu de régler la contrepartie conditionnelle supplémentaire par un versement unique de 3 060 307 \$ (2 350 000 \$ US), que la Société a reçu. La Société n'avait pas enregistré cette contrepartie conditionnelle auparavant.

Résultats pour le quatrième trimestre terminé le 31 décembre 2022 comparativement au quatrième trimestre terminé le 31 décembre 2021

Au cours du quatrième trimestre terminé le 31 décembre 2022, la Société a subi une perte de 11 873 814 \$ (0,01 \$ par action) comparativement à une perte de 2 939 296 \$ (0,01 \$ par action) au cours du quatrième trimestre terminé le 31 décembre 2021. Cette perte plus élevée durant la période visée est principalement attribuable à l'augmentation des activités de forage au projet Oko Ouest au Guyana par rapport à la même période de 2021 et à la radiation de biens de prospection et d'évaluation liés aux projets Boulanger et NW Extension.

Au cours de la période visée, la Société a engagé des dépenses de prospection de 8 681 050 \$, principalement pour le projet Oko Ouest (2 393 799 \$ en 2021, pour les projets Oko Ouest et NW Extension), 1 225 806 \$ en frais de gestion et d'administration, incluant un estimé de primes de 500 000 \$ lié au régime de primes au rendement pour l'année 2022 (290 548 \$ en 2021), 729 339 \$ en rémunération à base d'actions (66 677 \$ en 2021), une dotation aux amortissements des immobilisations corporelles de 111 183 \$ (45 507 \$ en 2021), une radiation d'actifs de 1 578 414 \$ principalement liée au projet Boulanger en raison de l'incertitude entourant le renouvellement des concessions minières (125 553 \$ en 2021 dans la foulée du non-renouvellement du permis restant du projet Arawini), partiellement compensées par un produit financier de 522 003 \$ (17 694 \$ en 2021).

Activités d'investissement

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la Société a acquis différents équipements totalisant 593 440 \$ (61 190 \$ en 2021) pour soutenir la campagne d'exploration au projet Oko Ouest, dont plusieurs véhicules de service pour un montant de 368 324 \$ (néant en 2021), du matériel informatique et du mobilier pour un montant de 73 309 \$ (15 246 \$ en 2021) et d'autres équipements variés pour un montant de 151 807 \$ (45 944 \$ en 2021). En 2021, la Société a vendu des immobilisations corporelles pour un produit de 50 232 \$, générant un gain sur vente de 40 086 \$.

Le 1^{er} octobre 2022, la Société a conclu une convention de bail de cinq ans pour des bureaux à Longueuil (Québec) et le 1^{er} novembre 2022, la Société a conclu une convention de bail de deux ans pour des bureaux à Georgetown (Guyana) et, conformément aux IRFS 16, la Société a reconnu un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante pour un montant de 724 072 \$. Dans le cadre du bail

visant les bureaux de Longueuil (Québec), la Société a reçu un montant incitatif de 97 700 \$ présenté comme une réduction de l'actif au titre du droit d'utilisation.

En juillet 2022, la Société a accepté de modifier sa convention d'option alors en vigueur avec un des deux détenteurs des titres d'Okou Ouest et a devancé des paiements qui étaient dus en août 2022 et août 2023 représentant un montant total de 387 660 \$ (300 000 \$US) et, en mai 2022, la Société a payé sa quote-part du paiement de l'option associée au projet NW Extension pour un montant de 8 348 \$ (paiements d'options de 197 103 \$ durant la même période en 2021, dont 157 713 \$ pour le projet Okou Ouest, 31 845 \$ pour le projet Arawini et 7 545 \$ pour le projet NW Extension).

Activités de financement

Le 8 juillet 2022, la Société a clos un placement privé par prise ferme et un placement privé sans l'entremise d'un courtier simultané et a émis un total de 141 648 349 unités au prix de 0,26 \$ l'action ordinaire pour un produit de 36 828 571 \$ et a payé 2 316 396 \$ en rémunération aux preneurs fermes et d'autres dépenses d'émission d'actions.

Le 24 février 2022, la Société a réalisé un placement privé par prise ferme et émis 65 715 349 actions ordinaires au prix de 0,175 \$ l'action ordinaire pour un produit brut de 11 500 186 \$ et a payé 918 013 \$ en rémunération aux preneurs fermes et d'autres dépenses d'émission d'actions.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2022, un total de 36 089 663 bons de souscription d'actions et 13 917 668 options d'achat d'actions ont été exercés pour un produit total de 6 446 002 \$.

Le remboursement d'obligations locatives conformément à l'IRFS 16 s'est élevé à 147 369 \$ durant l'exercice terminé le 31 décembre 2022 (124 529 \$ en 2021).

Principales données financières trimestrielles

Le tableau ci-dessous présente les revenus, pertes et pertes par action pour les huit derniers trimestres :

Fin de la période	Revenus	Perte	Perte par action
	milliers \$	milliers \$	\$
31 décembre 2022	0,0	(11 873,8)	(0,01)
30 septembre 2022	0,0	(4 342,8)	(0,00)
30 juin 2022	0,0	(5 532,0)	(0,01)
31 mars 2022	0,0	(4 918,9)	(0,01)
31 décembre 2021	0,0	(2 939,3)	(0,01)
30 septembre 2021	0,0	(2 678,2)	(0,00)
30 juin 2021	0,0	(1 603,3)	(0,00)
31 mars 2021	0,0	(1 536,8)	(0,00)

Les principaux postes inclus dans la perte par trimestre sont les suivants :

Fin de la période	Prospection et évaluation	Frais de gestion et d'administration	Rémunération à base d'actions	Radiation d'actifs		Perte
				P et E	Autres	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
31 décembre 2022	8 681 050	1 225 806 (a)	729 339	1 578 414 (b)	(340 795)	11 873 814
30 septembre 2022	6 318 971	850 759 (c)	674 719	-	(3 501 688) (d)	4 342 761
30 juin 2022	4 552 144	573 475	416 551	-	(10 184)	5 531 986
31 mars 2022	2 867 905	872 508 (e)	1 126 866	-	51 600	4 918 879
31 décembre 2021	2 393 799	290 548	66 677	125 553	62 719	2 939 296
30 septembre 2021	2 196 389	274 032	200 113	-	7 692	2 678 226
30 juin 2021	1 206 895	295 249	93 673	-	7 446	1 603 263
31 mars 2021	1 102 420	259 381	93 997	-	80 986	1 536 784

(a) Comprend un estimé de primes de 500 000 \$ lié au régime de primes au rendement pour l'année 2022.

(b) Radiation d'actifs de prospection et d'évaluation liés au projet Boulanger, en Guyane française (1 562 141 \$), et au projet NW Extension, au Surinam (16 273 \$).

(c) Comprend une prime spéciale de 300 000 \$ payée au chef de la direction intérimaire de la Société pour le rôle important qu'il a joué dans la découverte du projet Oko Ouest de la Société.

(d) Comprend un gain de 3 060 307 \$ découlant du règlement d'une contrepartie conditionnelle qui n'avait pas été enregistrée auparavant.

(e) Comprend le paiement de 465 000 \$ en primes aux hauts dirigeants de la Société pour leur contribution au succès de la Société en 2021.

Liquidités et ressources en capital

Au 31 décembre 2022, la Société avait un fonds de roulement de 40 116 844 \$ comparativement à un fonds de roulement de 11 637 853 \$ au 31 décembre 2021. L'augmentation du fonds de roulement au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 est principalement attribuable au produit net de 45 094 348 \$ des placements privés de février 2022 et juillet 2022, au produit de 6 446 002 \$ de l'exercice de 36 089 663 bons de souscription d'actions et de 13 917 668 options d'achat d'actions, au règlement d'une contrepartie conditionnelle au montant de 3 060 307 \$ associée au projet de manganèse de Matthews Ridge vendu en 2017 et à un produit financier de 1 018 154 \$, partiellement compensés par des dépenses d'exploration de 22 420 070 \$, des frais de gestion et d'administration de 3 522 548 \$, l'acquisition d'immobilisations corporelles de 593 440 \$ et des paiements d'options associés aux projets Oko Ouest et NW Extension totalisant 395 773 \$. Le fonds de roulement au 31 décembre 2022 comprenait une trésorerie et équivalents de trésorerie de 43 786 923 \$.

Se reporter aux sections intitulées *Affaires de la Société* et *Activités de financement* pour une description des opérations en capital en 2022.

La direction de la Société est d'avis que, à la date de la présente analyse, elle dispose d'un fonds de roulement suffisant pour poursuivre ses campagnes de travaux d'exploration en cours au projet Oko Ouest, pour payer ses frais de gestion et d'administration courants et faire face à ses passifs, obligations et engagements existants au moins pour les douze prochains mois. La Société devra toutefois continuer de réunir des fonds pour couvrir ses campagnes de travaux d'exploration futures, ainsi que ses frais de gestion et d'administration, par l'émission d'instruments de capitaux propres ou par d'autres moyens.

Gestion du capital

La Société définit le capital qu'elle gère comme étant des capitaux propres. En matière de gestion du capital, les objectifs de la Société sont a) d'assurer la continuité de l'exploitation de l'entité, b) d'accroître la valeur des actifs de l'entité et c) d'obtenir un rendement optimal pour les actionnaires. Ces objectifs seront atteints en cernant les bons projets d'exploration, en leur ajoutant de la valeur et, au final, en les mettant en production ou en obtenant un produit suffisant de leur cession. Au 31 décembre 2022, le capital géré total s'élevait à 42 085 553 \$ (14 436 243 \$ au 31 décembre 2021).

Les projets miniers dans lesquels la Société détient une participation sont actuellement à l'étape de l'exploration. Aussi, la Société dépend du financement externe pour financer ses activités. Le montant et le moment de nouveaux financements dépendront en partie de la conjoncture des marchés financiers, ainsi que des résultats des activités d'exploration et du rendement des activités de la Société. Il n'y a eu aucun

changement dans l'approche de la Société en matière de gestion du capital au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022. À cette date, la Société n'est assujettie à aucune autre exigence externe relative au capital.

Autres engagements

Les ententes conclues entre la Société et ses dirigeants contiennent des dispositions relatives à la cessation d'emploi sans motif valable et au changement de contrôle. Si tous les dirigeants de la Société avaient été congédiés sans motif valable au 31 décembre 2022, le montant total payable aux dirigeants de la Société se serait élevé à 718 905 \$, et si un changement de contrôle avait eu lieu au 31 décembre 2022, le montant total payable aux dirigeants de la Société se serait élevé à 1 556 320 \$.

Arrangements hors bilan

Au 31 décembre 2022, la Société n'avait aucun arrangement hors bilan.

Autres opérations entre apparentés

En 2022, la Société était partie à des ententes visant la prestation de services administratifs à deux sociétés inscrites en bourse, apparentées en vertu de leur gestion commune, soit St Charles Resources inc. et Odyssey Resources Limited. Ces services, qui consistent principalement en la mise à disposition de bureaux et de services administratifs et de télécommunications, sont fournis au prix coûtant pour toutes les dépenses directes en plus de frais mensuels fixes pour couvrir les coûts indirects. Les montants recouverts au titre des services administratifs au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 se sont élevés à 16 000 \$ (81 770 \$ en 2021).

La rémunération versée à des administrateurs et membres clés de la haute direction, y compris le chef de la direction intérimaire et le directeur financier, s'est élevée à 4 107 171 \$ durant l'exercice terminé le 31 décembre 2022, dont 2 382 127 \$ en rémunération en actions (964 757 \$ en 2021, dont 302 179 \$ en rémunération en actions).

Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément aux IFRS publiés par le Conseil des normes comptables internationales. Les conventions comptables et méthodes de calculs et de présentation utilisées dans la préparation des états financiers consolidés de la Société sont conformes à celles qui avaient été utilisées pour l'exercice précédent. Les principales conventions comptables de la Société sont présentées à la note 3 afférente aux états financiers consolidés des 31 décembre 2022 et 2021 déposés sur SEDAR.

Normes comptables publiées, mais pas encore en vigueur

La Société n'a pas encore adopté certaines normes et interprétations et modifications de normes existantes publiées, mais dont la date d'entrée en vigueur est après le 31 décembre 2022. Ces mises à jour ne devraient pas avoir une incidence significative sur la Société et ne sont donc pas abordées dans la présente analyse.

Information sur les actions en circulation

La Société peut émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale. Au 25 avril 2023, un total de 1 032 378 374 actions ordinaires de la Société sont émises et en circulation. La Société a également des bons de souscription d'actions pouvant être exercés comme suit :

- 5 441 354 bons de souscription au prix de 0,12 \$ l'action d'ici mai 2023;
- 26 060 511 bons de souscription au prix de 0,20 \$ l'action d'ici décembre 2023;
- 3 504 658 bons de souscription au prix de 0,18 \$ l'action d'ici février 2024;
- 70 824 174 bons de souscription au prix de 0,39 \$ l'action d'ici juillet 2024;
- 3 529 450 bons de souscription au prix de 0,26 \$ l'action d'ici juillet 2024.

Au 26 avril 2023, la Société compte aussi 57 133 332 options d'achat d'actions dont le prix d'exercice va de 0,08 \$ à 0,44 \$ l'action, échéant jusqu'en mars 2028, et 30 000 UAR en circulation.

FACTEURS DE RISQUE FINANCIER

La Société examine en profondeur les divers risques financiers auxquels elle est exposée et évalue l'incidence et la probabilité de ces risques. Ces risques comprennent le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de crédit. S'ils sont jugés importants, ces risques font l'objet d'un examen et d'une surveillance par le conseil d'administration. Aucun changement n'a été apporté aux objectifs, politiques et processus financiers de la Société au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022. Les risques financiers sont décrits à la note 20 afférente aux états financiers consolidés des 31 décembre 2022 et 2021 déposés sur SEDAR et sont incorporés par renvoi aux présentes.

AUTRES RISQUES ET INCERTITUDES

Les activités de la Société sont hautement spéculatives en raison du caractère très risqué et du stade actuel de ses activités, soit l'exploration et la mise en valeur de propriétés minières. Les risques et incertitudes décrits ci-dessous ne sont pas nécessairement les seuls auxquels la Société pourrait être exposée. La concrétisation de l'un ou l'autre des risques suivants, ou de tout autre risque ou incertitude que la Société n'a pas encore cernés pourrait avoir une incidence importante et négative sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la Société.

Besoin de financement supplémentaire

La Société n'a pas d'historique de bénéfice et ne s'attend pas à obtenir des produits d'exploitation de ses activités principales dans un avenir prévisible, ni même jamais. Historiquement, la Société a été tributaire des marchés boursiers comme source de son fonds de roulement lié à l'exploitation. La poursuite de l'exploration et la mise en valeur future des projets de la Société dépendent de la capacité de la Société d'obtenir du financement par capitaux propres, par l'entremise de partenariats stratégiques ou par d'autres moyens. La capacité de la Société de réunir un tel financement pourrait être influencée par divers facteurs dont l'économie mondiale et la vigueur des marchés financiers, la disponibilité de capitaux pour les petites sociétés d'exploration, les prix des produits de base, des événements économiques et politiques, les résultats de campagnes d'exploration visant les projets de la Société et le potentiel de ces projets, ainsi que d'autres facteurs de risque décrits ci-dessous. Rien ne garantit que la Société sera en mesure d'obtenir du financement supplémentaire adéquat et, si ce financement est obtenu, s'il le sera à des conditions favorables à la Société. En fin de compte, si la Société ne peut pas réunir des ressources financières supplémentaires, elle pourrait devoir interrompre ses activités d'exploration et de mise en valeur, céder ou abandonner tout ou partie de ses actifs, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation, ainsi que sur le cours de l'action de la Société.

Risques associés à l'exploration et l'exploitation minière

Les projets de la Société sont à l'étape de l'exploration. Peu de propriétés explorées finissent par être mises en valeur et devenir des mines productrices. Des dépenses considérables sont nécessaires pour trouver des ressources et réserves minérales, mettre au point les procédés métallurgiques pour extraire le métal des ressources minérales et aménager les installations et les infrastructures d'extraction et de traitement en un site choisi pour l'exploitation minière.

La viabilité commerciale d'un gisement minéral dépend d'un certain nombre de facteurs, dont, notamment, les caractéristiques du gisement, comme sa taille, sa teneur et la proximité d'infrastructures, les cours des métaux, qui sont très cycliques, les taux de récupération métallurgique, la proximité et la capacité d'installations de concentration, les coûts des immobilisations et la réglementation gouvernementale, notamment la réglementation relative aux prix, taxes et redevances, au régime foncier, à l'utilisation du sol, à l'importation et l'exportation de minéraux et à la protection de l'environnement. L'incidence précise de ces facteurs ne peut être prédite avec exactitude, mais la combinaison de ces facteurs peut avoir une incidence défavorable sur la mise en valeur d'un projet et faire en sorte que la Société n'obtienne pas un rendement adéquat du capital investi.

Droits miniers

La Société a conclu des ententes avec divers détenteurs de titres lui permettant d'effectuer des travaux d'exploration et d'acquérir une participation dans des droits miniers selon différentes modalités. La Société ne détient actuellement pas les droits miniers pour ses projets en Guyane française et au Suriname.

En Guyane française, le processus de demande, de renouvellement et de transfert de droits miniers est très long et détaillé et peut entraîner d'importants retards. En outre, des ONG font pression sur l'administration française et intentent des procédures légales visant à empêcher ou retarder la délivrance de titres et permis miniers. Rien ne garantit que les demandes de concession pour les projets Boulanger et Dorlin seront approuvées dans la forme dans laquelle elles ont été déposées ou autrement.

Activités à l'étranger et risque politique

Toutes les activités actuelles de la Société sont menées Amérique du Sud, plus précisément au Guyana, au Suriname et en Guyane française, un département français d'outre-mer.

L'investissement dans des sociétés minières ayant des activités dans des pays étrangers ou aux économies émergentes comporte certains risques liés notamment à l'agitation sociale et politique, à des changements aux lois et politiques, y compris celles touchant aux redevances, aux taxes, à l'importation et à l'exportation et aux devises, à la corruption, à l'annulation ou la renégociation de contrats, à l'imposition de redevances, de versements sur les profits nets, d'augmentations des taux de taxation et d'autres demandes d'entités gouvernementales, aux retards dans l'obtention de permis gouvernementaux nécessaires ou de remboursements fiscaux ou à l'incapacité d'obtenir ces permis ou remboursements, et aux règlements gouvernementaux qui favorisent ou exigent l'octroi de contrats à des entrepreneurs locaux ou imposent aux entrepreneurs étrangers d'embaucher des citoyens ou d'acheter des fournitures d'un territoire donné.

Parmi les autres risques figurent la possibilité de fraude ou de corruption par des fournisseurs, des employés ou des agents gouvernementaux qui pourrait impliquer la Société, le non-respect de lois anticorruptions pertinentes, dont la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* du Canada, et le défaut possible par la Société de déceler, de gérer et d'atténuer des cas de fraude, de corruption ou de violation de son code d'éthique ou d'exigences réglementaires pertinentes. Les activités au Guyana et au Suriname sont régies par des conventions minières avec des gouvernements locaux qui fixent les conditions dans lesquelles les activités de la Société sont menées. La Société pourrait devoir négocier de telles ententes en temps et lieu.

Une incertitude pèse toujours sur le légal touchant à l'activité minière en Guyane française à l'heure actuelle, et des ONG écologistes locales et nationales s'opposent farouchement à l'exploitation minière en Guyane française. En outre, la Guyane française n'a pas d'antécédents ni de traditions d'exploitation minière

commerciale à grande échelle. Le risque réglementaire peut augmenter au fil de l'avancement de projets et du dépôt de demandes pour le transfert de titres miniers à la Société et pour l'obtention par cette dernière de divers permis que nécessite la mise en valeur d'une mine moderne.

Des changements, le cas échéant, aux politiques minières ou d'investissement ou des changements d'attitude politique au Guyana, au Suriname ou en Guyane française pourraient avoir une incidence négative sur les activités ou la rentabilité future de la Société.

Risque juridique

Tous les secteurs d'activités, dont le secteur de l'exploration, peuvent faire l'objet de recours en justice, qu'ils soient ou non fondés. Les coûts de défense contre de tels recours et les coûts de leur règlement peuvent être considérables, même s'ils s'avèrent non fondés. En raison de l'incertitude inhérente au processus de recours judiciaire, la résolution de tout recours judiciaire qui pourrait viser la Société pourrait avoir un effet négatif important sur ses perspectives d'affaires, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Les coûts de défense et de règlement de recours judiciaires peuvent être considérables.

Le 10 février 2023, la Société a été nommée comme partie dans un exposé de demande présenté par Barrick devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario en lien avec la résiliation par la Société de son entente d'alliance stratégique avec Barrick. Barrick allègue, notamment, que l'entente d'alliance devrait se poursuivre à perpétuité et que la résiliation par la Société de l'entente d'alliance n'est pas valide. Barrick cherche notamment à obtenir réparation sous forme, entre autres, de déclarations confirmant sa position, d'ordonnances obligeant la Société à s'acquitter de ses obligations en vertu de l'entente d'alliance, d'injonctions connexes et de dommages-intérêts. La Société compte se défendre avec vigueur contre cette action, mais rien ne garantit qu'elle aura gain de cause, et la conclusion du litige pourrait avoir un effet négatif important sur les perspectives d'affaires, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Volatilité du cours de l'or

Le cours de l'or fluctue considérablement et est influencé par de nombreux facteurs qui sont indépendants de la volonté de la Société, notamment des événements économiques et politiques internationaux. L'exploration et la mise en valeur des projets de la Société et ses résultats financiers futurs dépendent dans une large mesure du cours de l'or sur le marché.

Risque de change

Les activités de la Société sont tributaires des fluctuations des devises étrangères, dont l'euro et le dollar américain. Ces fluctuations peuvent avoir une incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Exigences réglementaires

Les activités d'exploration, de mise en valeur et d'exploitation minière sont assujetties à de nombreuses lois et de nombreux règlements régissant la prospection, la mise en valeur, la production, l'exportation, les impôts, les normes du travail, la santé au travail, l'élimination des résidus, la protection et l'assainissement de l'environnement, la protection des espèces en péril et protégées, la sécurité minière, les substances toxiques et d'autres enjeux. Les éventuelles modifications apportées à ces dispositions réglementaires ou à leur application sont indépendantes de la volonté de la Société et peuvent avoir une incidence défavorable sur ses activités commerciales ou autres et sur ses résultats d'exploitation. Le défaut de se conformer aux conditions énoncées de tout permis ou de se conformer aux lois et règlements applicables peut entraîner des ordonnances de cessation ou de réduction des activités de la Société ou qui exigent l'installation d'équipement supplémentaire.

Risque environnemental et risque associé à la santé et à la sécurité

La Société est assujettie à des règlements environnementaux édictés de temps à autre par des organismes gouvernementaux. Les lois et règlements environnementaux prévoient des restrictions et interdictions visant les déversements, rejets ou émissions de diverses substances produites en lien avec certaines activités du secteur de l'exploration, comme ceux pouvant émaner de zones d'élimination des résidus, qui pourraient entraîner la contamination du milieu. La violation de telles dispositions peut se traduire par l'imposition d'amendes et de pénalités. Le droit environnemental évolue vers des normes plus strictes, et les amendes et pénalités pour les cas de non-conformité sont de plus en plus importantes. Des lois et règlements futurs pourraient se traduire par des dépenses, immobilisations, restrictions, obligations et retards supplémentaires touchant à l'exploration de n'importe lequel des projets de la Société, dont il est impossible de prédire l'ampleur. En outre, certains types d'exploitations nécessitent le dépôt et l'approbation d'évaluations des impacts environnementaux. Les évaluations environnementales de projets imposent un degré accru de responsabilité aux sociétés et à leurs administrateurs, dirigeants et employés. Le coût de la conformité aux modifications à la réglementation gouvernementale pourrait se traduire par une baisse de la rentabilité des activités.

Bien que la Société estime qu'elle mène ses activités en toute conformité avec les permis et règlements pertinents touchant à la santé et la sécurité au travail, ainsi qu'à l'environnement, rien n'en garantit la conformité future ou la capacité future de la Société de se conformer à une réglementation environnementale plus stricte, qui pourrait aussi nécessiter l'engagement d'importantes ressources financières et administratives supplémentaires.

En outre, les sociétés minières sont souvent la cible d'actions par des organismes non gouvernementaux et des groupes écologistes dans les territoires où elles ont des activités. De tels organismes et groupes pourraient

poser des gestes dans le futur visant à perturber les activités de la Société. Ils pourraient aussi exercer des pressions sur des fonctionnaires locaux, régionaux ou nationaux afin qu'ils prennent des mesures défavorables aux activités de la Société. De telles mesures pourraient avoir un effet négatif sur la capacité de la Société de faire avancer ses projets et, par conséquent, sur ses activités et ses résultats financiers.

Estimations des ressources minérales

De nombreuses incertitudes sont inhérentes à l'estimation des ressources minérales, dont de nombreux facteurs qui échappent au contrôle de la Société. L'estimation des ressources minérales est un processus subjectif, et son exactitude dépend de la qualité des données disponibles, des hypothèses qui la sous-tendent et des jugements sur lesquels reposent les interprétations techniques et géologiques. Les hypothèses retenues par la direction, notamment des hypothèses économiques touchant aux prix des métaux et aux conditions des marchés, peuvent avoir d'importants effets à l'avenir sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Dilution

Afin de financer ses activités et ses efforts de mise en valeur futurs, la Société devra réunir des fonds supplémentaires par l'émission d'actions ordinaires ou de titres convertibles en actions ordinaires, ce qui entraînera une dilution, éventuellement importante, pour ses actionnaires actuels et éventuels.

Fluctuations du cours de l'action

Ces dernières années, les marchés des valeurs mobilières au Canada ont connu un haut degré de volatilité des prix et des volumes, et les cours des titres de nombreuses sociétés ont connu d'importantes fluctuations qui n'étaient pas nécessairement liées au rendement des activités, à la valeur des actifs sous-jacents ou aux perspectives de ces sociétés. Rien ne garantit que les fluctuations continues des cours vont cesser.

Concurrence

Le secteur d'activité de la Société est très concurrentiel, et la Société sera en concurrence avec d'autres sociétés minières, dont bon nombre disposent de plus de ressources et d'expérience. La concurrence dans l'industrie minière porte principalement sur les propriétés riches en minéraux qui peuvent être mises en valeur et produire de manière rentable, le capital nécessaire pour financer l'acquisition, l'exploration et la mise en valeur de telles propriétés, l'expertise technique nécessaire pour trouver, mettre en valeur et exploiter ces propriétés et la main-d'œuvre nécessaire à l'exploitation des propriétés. L'incapacité de la Société de concurrencer d'autres sociétés minières pour l'obtention de ces ressources aurait une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et les activités de la Société.

Conflits d'intérêts

La majorité des administrateurs et des dirigeants de la Société sont administrateurs ou dirigeants d'autres sociétés du secteur des ressources naturelles. Des situations pourraient survenir dans lesquelles des administrateurs ou dirigeants de la Société se trouveraient en concurrence avec la Société. Tout conflit d'intérêts sera assujéti aux lois applicables aux conflits d'intérêts des administrateurs et des dirigeants et régi par celles-ci. Si un tel conflit d'intérêts devait survenir durant une réunion des administrateurs de la Société, un administrateur en conflit d'intérêts s'abstiendra de voter pour ou contre l'approbation de la participation ou des modalités faisant l'objet du conflit d'intérêts. Conformément aux lois applicables, les administrateurs et dirigeants de la Société sont tenus d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt supérieur de la Société. Pour déterminer si la Société participera ou non à un programme ou à une opération en particulier et pour déterminer la participation qu'elle pourra acquérir, les administrateurs examineront principalement le degré de risque auquel la Société pourrait être exposée et sa situation financière à ce moment.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

La présente analyse contient des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières. En général, les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de termes prospectifs tels que « planifie », « s'attend à », « budgète », « prévoit », « estime », « a l'intention de », « compte » ou « croit », ou de variantes de ces termes ou énoncés selon lesquelles certains actes, événements ou résultats « peuvent », « pourraient » « pourront » « se produire », « se réaliser » ou « être atteints ». Les énoncés prospectifs dans la présente analyse comprennent des énoncés concernant les plans d'exploration, de mise en valeur et de financement de la Société, la probabilité de découvrir ou d'accroître des ressources, le potentiel de mise en valeur du projet Oko Ouest de la Société, y compris la minéralisation pouvant en être extraite, le calendrier de réalisation d'une estimation des ressources minérales et d'une évaluation économique préliminaire du projet Oko Ouest, tout objectif, plan, résultat, niveau d'activités ou but, et toute attente, intention ou réalisation, le moment et le montant estimés des dépenses d'exploration et des activités de financement de la Société, la liquidité des actions ordinaires dans le capital de la Société et d'autres événements ou conditions qui pourraient se présenter à l'avenir.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des faits historiques. Les énoncés prospectifs sont fondés sur des hypothèses, estimations, analyses et opinions raisonnables formulées par la direction à la lumière de son expérience et de sa perception des tendances, de la conjoncture et de l'évolution prévue, ainsi que d'autres facteurs que la direction juge pertinents et raisonnables dans les circonstances à la date où ces énoncés sont faits, et ils sont assujéttis par leur nature à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats, le niveau d'activité, le rendement ou les réalisations réels de la Société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs, pour diverses raisons décrites dans la présente analyse, et plus particulièrement dans les sections intitulées

« Facteurs de risque financier » et « Autres risques et incertitudes ». La Société n'assume aucune obligation de publier des mises à jour ou de réviser quelque énoncé prospectif que ce soit dans la foulée de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, ou pour d'autres raisons, sauf si la loi l'exige. Aussi, les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs.

Renseignements supplémentaires et divulgation continue

La présente analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation a été préparée en date du 25 avril 2023. Des renseignements supplémentaires sur la Société sont disponibles dans les documents déposés régulièrement sur SEDAR (www.sedar.com) et sur le site web de la Société (www.reuniongold.com), dont des communiqués et états financiers.